

centre
d'expertise
et de ressources
pour l'enfance

Les conditions d'enfance en Région de Bruxelles-Capitale

Indicateurs relatifs à la petite enfance
et aux familles

Mars 2007



Table des matières

Avant-propos	3
--------------------	---

Introduction.....	4
-------------------	---

I. L'enfant bruxellois au cœur d'une Région hétérogène faite de diversités.....	6
--	---

I.1 Diversité du paysage culturel	6
---	---

I.1.1 Diversité des nationalités représentées et hétérogénéité intercommunale	6
I.1.2 Diversité des religions.....	11

I.2 Diversité sociale et économique : Bruxelles, c'est ...	
--	--

I.2.1 D'Ixelles à Molenbeek-Saint-Jean, 13 à 23 % d'enfants parmi la population totale	12
I.2.2 Une présence importante des jeunes dans certains quartiers du centre de la Région	12
I.2.3 De Watermael-Boitsfort à Molenbeek-Saint-Jean, un taux de natalité qui varie entre 8,6 et 20,8 ‰	13
I.2.4 De Saint-Josse-ten-Noode à Woluwe-Saint-Pierre, un revenu médian par déclaration variant de 13 475 € à 22 235 €	14
I.2.5 De Woluwe-Saint-Pierre à Saint-Josse-ten-Noode, 6,6 à 25,9 % de bénéficiaires d'allocations de remplacement	16
I.2.6 Une situation contrastée au niveau du logement et de l'environnement	17
• des logements de faible qualité surtout à l'Ouest du centre-ville	17
• plus de logements exigus dans les communes qui comptent beaucoup de familles nombreuses	18
• un environnement plus favorable en périphérie	20
• des Bruxellois plus satisfaits de leur environnement à l'Est de Bruxelles	22

II. L'enfant bruxellois au sein de ses milieux de vie..	25
---	----

II.1 La famille, première ressource pour grandir : Bruxelles, c'est ...	
---	--

II.1.1 D'Ixelles à Berchem-Sainte-Agathe, 21 à 37 % des ménages avec enfants parmi l'ensemble des ménages	25
II.1.2 De Woluwe-Saint-Pierre à Ganshoren, 28,4 à 37,6 % de familles monoparentales parmi les ménages avec enfants	26

II.1.3 De Woluwe-Saint-Pierre à Saint-Gilles, 9 à 18,4 % de naissances survenant chez une mère isolée	27
--	----

II.1.4 De Watermael-Boitsfort et Ixelles à Molenbeek-Saint-Jean, 1 à 5,6 % de familles (très) nombreuses parmi l'ensemble des ménages	28
---	----

II.1.5 De Woluwe-Saint-Pierre à Saint-Josse-ten-Noode, 5,3 à 42,9 % de naissances survenant dans une famille sans revenu du travail	29
--	----

II.2 Les lieux d'accueil et d'éducation, lieux de vie extra-familiaux	
---	--

II.2.1 L'accueil de la petite enfance	30
• A propos de l'offre d'accueil dans la Région	30
• Offre d'accueil par commune	32
• Couverture de l'accueil par commune	34
• Satisfaction de la demande des familles ayant des enfants de moins de 3 ans	35
• Conséquences sur le mode de vie des très jeunes enfants ...	36
II.2.2 L'accueil durant le temps libre	37
II.2.3 L'école	39
• L'enseignement francophone bruxellois	39
• L'enseignement néerlandophone bruxellois	44

III. L'enfant bruxellois et sa santé.....	49
---	----

III.1 Autour de la naissance.....	49
-----------------------------------	----

III.1.1 Les enfants de petit poids de naissance	49
III.1.2 L'âge de la mère à la naissance	50
III.1.3 La mortalité autour de la naissance	53

III.2 La vaccination	53
----------------------------	----

III.3 Habitudes de vie familiales	53
---	----

IV. Les conditions d'enfance en RBC.....	54
--	----

V. Bibliographie.....	55
-----------------------	----



Coordination :

Centre d'Expertise et de Ressources pour l'Enfance
Anne-Françoise DUSART et Joëlle MOTTINT

Ont collaboré à ce dossier :

Alain DUBOIS
Catherine GILLET
Perrine HUMBLET
Anne NASIELSKI
Jean-Michel WISLET

Lay-out :

Centre de Diffusion de la Culture Sanitaire asbl :
Nathalie DA COSTA MAYA

Numéro de Dépôt Légal :

CERE Editions, D/2007/11.202/1

Pour plus d'informations :

Centre d'Expertise et de Ressources pour l'Enfance asbl
1001 Chaussée d'Alseberg
1180 Bruxelles
Tél.: 02 333 46 10
e-mail : info@cere-asbl.be
www.cere-asbl.be

Avec le soutien de la Commission Communautaire française (Cocof) dans le cadre de l'Observatoire de l'Enfant.

Remerciements :

Madame Françoise DUPUIS,
Ministre, membre du collège de la Cocof, chargée de la formation professionnelle, de l'enseignement, de la culture, du transport scolaire et des relations internationales.

Madame Patricia VINCART,
Observatoire de l'Enfant de la Cocof

Madame Myriam DE SPIEGELAERE,
Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale

L'enfance fait depuis longtemps l'objet de politiques segmentées, spécifiques à différents problèmes : l'accueil des enfants dont les parents travaillent ; la situation des enfants de familles pauvres ou de familles monoparentales ; l'accueil extrascolaire ; la place des enfants à l'école et les inégalités de réussite scolaire ; la maltraitance et les enfants à risques, etc.

La complexité des problèmes rencontrés dans les milieux urbains d'aujourd'hui pourrait amener à un développement infini de services spécifiques susceptibles d'apporter des solutions partielles à ces problèmes. Cette approche, pourtant, va à l'encontre du souhait des familles elles-mêmes, à la recherche de ressources globales, et de celui des pouvoirs publics, pour des questions d'efficacité et des motifs budgétaires. Elle va également à l'encontre d'une préoccupation qui est la nôtre et celle de l'Observatoire de l'Enfant : que les enfants bénéficient non pas de services orientés par des « problèmes » mais de lieux qui leur permettent de vivre leur enfance, ici et maintenant. L'image que nous avons de l'enfance n'est pas celle d'un enfant fragile et peu compétent, mais celle d'un enfant riche, participant actif à la création du savoir, de l'identité, de la culture et des valeurs, dans la perspective proposée par la revue *Enfants d'Europe*¹.

D'autres approches sont dès lors nécessaires, et nous voulons soutenir des conditions de vie favorables aux enfants et à leurs familles dans une perspective d'équité.

Mais pour définir ces approches, il faut connaître les « conditions d'enfance » particulières au contexte bruxellois, en particulier lorsque celui-ci est marqué par l'inégalité sociale, la diversité culturelle, la variété des modes de vie, les conditions du développement économique.

Décrire la situation de l'enfant à Bruxelles, pointer certains facteurs liés à un risque de qualité de vie moindre et dégager les éléments préalables à d'autres approches de solutions sont autant d'objectifs de ce rapport.

L'équipe du CERE
Mars 2007

1. Voir le texte soutenu par le réseau des onze revues européennes qui publient *Enfants d'Europe* : « Vers une approche européenne des services à l'enfance » (www.cere-asbl.be ; www.childrenineurope.org)

Introduction

Qualité de vie de l'enfant à Bruxelles : entre interactions complexes et effets dominos

L'objectif de ce rapport est de proposer une aide à la prise de décision politique en matière d'enfance, en produisant une photographie dynamique de la situation de l'enfant à Bruxelles et de sa qualité de vie.

L'enfant n'est pas une unité isolée mais un être dont l'existence est influencée par la coexistence et l'interaction de différents systèmes qui s'imbriquent les uns dans les autres pour composer son environnement. De même, on peut considérer que la qualité de vie de l'enfant est au centre d'interactions complexes entre facteurs d'ordre économique et social et facteurs individuels liés à l'enfant et à sa famille, ces interactions prenant place dans un contexte donné.

Dans sa plus récente publication concernant la vie et le bien-être des enfants et des adolescents, l'UNICEF propose six catégories d'indicateurs dans les pays économiquement avancés (Innocenti, 2007) : bien-être matériel, santé et sécurité, éducation, rapports avec la famille et les pairs, comportements et risques, et sentiment subjectif de bien-être des enfants. Ces six dimensions sont cohérentes avec la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies. Plusieurs dimensions sont communes avec l'étude sur Bruxelles. Mais les auteurs mentionnent cependant que leurs indicateurs dépendent fortement des données disponibles. C'est également notre cas, en particulier du fait que nous avons mis surtout l'accent sur les jeunes enfants. Il faut en effet noter à quel point les données relatives au bien-être de la petite enfance font défaut dans notre pays, et plus encore pour la Région bruxelloise. De manière encore très traditionnelle, les données disponibles concernent quasi uniquement l'enfant de moins d'un an et sa survie, alors que la mortalité infantile a perdu son caractère critique depuis plusieurs décennies. En outre, pour être disponibles au niveau de la Région, les données relatives à la santé, à l'éducation et à la culture devraient être collectées de manière standardisée entre les organismes communautaires francophones et flamands, ce qui est loin d'être le cas.

Procédant par zoom progressif en trois étapes, la photographie proposée va donc se pencher sur différents aspects qui peuvent être considérés comme des déterminants de la qualité de vie de l'enfant et des ressources nécessaires pour lui permettre d'être un acteur social à part entière. Toutefois, ce type de photographie est basé sur des indicateurs, c'est-à-dire des mesures simplifiées et chiffrables de ces déterminants. Elle sera donc tributaire de l'accessibilité de ceux-ci.

Le premier niveau étudié est celui de la Région ; les données présentées dans cette partie aident à rendre compte du contexte général au sein duquel vivent les petits Bruxellois et leurs familles : Quel est le taux de natalité observé ? Combien d'enfants vivent à Bruxelles ? Dans quelles communes les retrouve-t-on surtout ? Dans quel paysage culturel vivent-ils ? Quelles sont les nationalités représentées à Bruxelles ? Dans quels types de logements vivent-ils ? Que peut-on observer par rapport à leur environnement naturel direct et par rapport aux espaces dans lesquels ils peuvent évoluer plus librement ? Quels sont les espaces verts qui leur sont accessibles ?

Dans un second temps, nous pointons des données susceptibles d'avoir un impact plus sensible sur la qualité de vie de l'enfant, parce que directement liées aux principaux milieux de vie de celui-ci ; il s'agit essentiellement de la famille, de l'école et des milieux d'accueil de l'enfance : comment se caractérisent les familles bruxelloises ? Quel est leur statut socio-économique ? Quels sont les services à l'enfance qui sont proposés aux familles et quelles sont les informations dont on dispose quant à la demande ? Comment se caractérise le paysage scolaire bruxellois ? Quelles sont les langues parlées à la maison ?

Enfin, le troisième niveau est directement en prise avec la qualité de vie et le bien-être de l'enfant, puisqu'il concerne l'enfant lui-même, et en particulier sa santé et ses modes de vie.

Ces déterminants n'agissent pas de manière isolée, mais par un effet dominos ; ainsi, par exemple, avoir un niveau d'instruction élevé augmente les possibilités d'accéder à un emploi satisfaisant et de bénéficier d'un revenu élevé ; un revenu élevé permet d'avoir un logement de meilleure qualité situé dans un quartier plus sécurisé sans pour autant épuiser le budget familial ; ceci permet de conserver des ressources pour alimenter de manière correcte son enfant ou pour participer à des activités diverses ; en outre, habiter un quartier « tranquille » permet d'éviter une bonne part de stress dommageable pour la qualité de vie et la santé, lié au sentiment d'insécurité propre aux quartiers moins favorisés ; enfin, ce sont souvent les quartiers peu sûrs qui sont les moins bien équipés et qui subissent le plus la pollution, ce qui a des répercussions sur la qualité de vie et la santé des habitants. De même, l'exclusion sociale, se traduisant par l'impossibilité pour certaines familles à participer à la vie de la société, représente un frein important à leur qualité de vie et donc à celle de leurs enfants.

Dans cette équation, il est intéressant d'isoler les déterminants qui résultent plus directement de politiques publiques ciblées, comme l'accès à des services

d'accueil de l'enfance, à des équipements culturels et de loisirs appropriés, comme la disponibilité de transports publics, de services pour promouvoir la santé, de logements, et également de milieux de protection².

D'autres éléments importants peuvent être mis en lien avec la qualité de vie de l'enfant. Peu de données permettent cependant de les mesurer. Nous pensons notamment à l'existence et à l'importance du réseau de soutien social dont bénéficient les familles. Ce réseau de soutien peut jouer, en outre, un rôle primordial dans la capacité à faire face à certaines situations de vie difficiles, notamment dans le cas de familles monoparentales ou de familles en situation illégale.

Nous pouvons surtout évoquer la manière dont certains lieux de vie des jeunes enfants sont pensés par rapport à l'enfance. Comme nous l'avons déjà évoqué, ceux-ci sont trop souvent pensés pour une fonction spécifiquement liée à un problème social. Tels quels, ils se fondent sur une projection de ce que doivent être les enfants dans l'avenir et leur offrent peu d'opportunités de vivre au présent en trouvant les possibilités d'explorer librement leurs diverses compétences propres, sociales, culturelles, émotionnelles, physiques et autres.

Présentation des données

- L'angle de vue privilégié ici est celui de l'enfant, même si les données sont rarement collectées dans cette optique ; on constate, en effet, que la plupart des données disponibles décrivent la situation des adultes pour y «raccrocher» celle de l'enfant. Ainsi, par exemple, les données disponibles décrivent les ménages, au sein desquels vivent les enfants. Notre démarche consiste à présenter les données de manière à placer l'enfant au centre des préoccupations, lorsque cela est possible.
- En ce qui concerne la présentation des données, nous privilégions la ventilation par commune, lorsque des données communales sont disponibles. Si cela s'avère pertinent et si les données sont disponibles, certaines données sont publiées par quartiers statistiques sous forme de cartes géographiques.
- Certaines données cependant ne sont disponibles qu'au niveau régional. L'information concernant le niveau national est alors le point de repère.
- Au niveau des tableaux, lorsque les données sont ventilées par commune, nous mettons en valeur (par le tri croissant ou décroissant des données) les

communes qui nous semblent mériter le plus d'attention par rapport à la variable considérée, et nous identifions également (en les surlignant) celles qui présentent des valeurs s'écartant considérablement de la moyenne régionale. Nous ne disposons cependant pas toujours de l'information nous permettant d'affirmer que les différences observées sont ou non statistiquement significatives. L'objectif est essentiellement de montrer une tendance dans les données observées.

Au-delà des chiffres ...

D'autres questions restent en suspens. Elles nécessitent une réflexion de fond sur la récolte et le traitement des données : quelles sont les données non-disponibles qu'il serait utile de collecter ? Quelles sont celles dont la pertinence tend à diminuer et qui ne semblent plus adéquates par rapport aux problématiques étudiées ? Comment traiter les données disponibles pour créer du sens ? Comment éviter que le traitement des données ne donne lieu à des effets pervers ou à des interprétations abusives ?

Elles seront parfois abordées dans ce dossier, mais elles constituent surtout un programme de travail à développer à l'avenir.

2. Un texte du Comité des droits de l'enfant identifie divers facteurs à propos de l'application de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant dans le cas des enfants de moins de 8 ans.

I. L'enfant bruxellois, au sein d'une Région faite de diversités

Le contexte régional a un effet propre sur les conditions de vie et le bien-être de ses habitants. Il constitue en effet l'ensemble des contraintes sociales, économiques et environnementales dans lesquelles les enfants et leurs familles doivent évoluer.

Les indicateurs disponibles sont présentés de manière à mettre en évidence de véritables «sous-paysages» socio-économiques qui déterminent les conditions de l'enfance à Bruxelles.

I.1 DIVERSITÉ DU PAYSAGE CULTUREL

Nous avons retenu ici deux indicateurs de diversité culturelle : la nationalité et la religion.

I.1.1 Diversité des nationalités représentées et hétérogénéité intercommunale

• dans la population générale

En Région bruxelloise, une personne sur quatre est de nationalité étrangère (sans tenir compte des personnes sans papier qui habitent en nombre important dans certains quartiers).

Un peu moins de 200 nationalités y sont présentes ; 6 d'entre elles regroupent plus de 10 000 individus, et 26 d'entre elles en comptent au moins 1000 (Willaert D., Deboosere P., 2005).

Les trois nationalités les plus représentées sont, par ordre décroissant, la nationalité marocaine, française et italienne.

Dans le **tableau 1**, on observe de grandes variations entre les communes. A Saint-Gilles, Ixelles et Saint-Josse-ten-Noode, le tiers de la population ou plus est de nationalité étrangère. Par contre, à Ganshoren, Berchem-Sainte-Agathe, Jette, Watermael-Boitsfort, Evere et Auderghem, moins de deux personnes sur dix sont dans ce cas. Les communes surlignées en bleu sont celles qui présentent une proportion de nationalités non belges supérieure à la moyenne régionale.

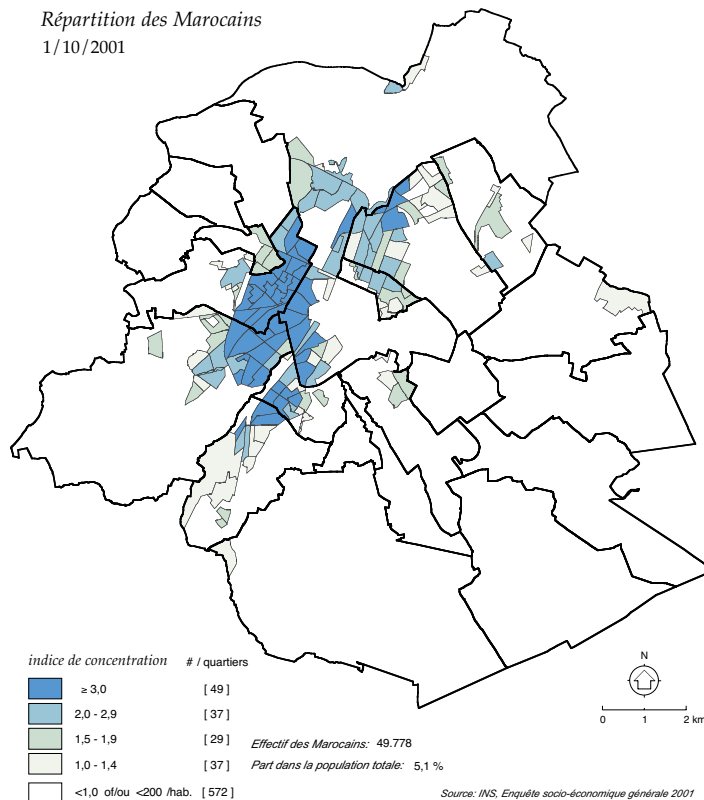
On observe également de grandes variations dans les nationalités les plus représentées dans chaque commune. Dans sept communes (Ixelles, Etterbeek, Woluwe-Saint-Pierre, Woluwe-Saint-Lambert, Uccle, Watermael-Boitsfort et

Ganshoren), les trois nationalités non belges les plus représentées font partie de l'Union européenne.

Certaines nationalités sont implantées dans des zones plus ciblées. Ainsi, les Turcs ne représentent une des trois nationalités les plus importantes qu'à Saint-Josse-ten-Noode et Schaerbeek. C'est ce que montre le **tableau 1**. De même, la communauté marocaine se concentre dans certains quartiers de la Région, comme le montre la **carte 1**.

Carte 1 : Répartition des Marocains en Région de Bruxelles-Capitale

Répartition des Marocains
1/10/2001



Source: INS, Enquête socio-économique générale 2001
Cartogr.: Interface Demography, Vrije Universiteit Brussel

Source : Willaert D., Deboosere P., 2005

I. L'enfant bruxellois, au sein d'une Région faite de diversités

	belge	Non belge	Les 3 nationalités étrangères les plus fréquentes		
Saint-Gilles	59,5 %	40,5 %	Maroc (6,6 %)	Portugal (6,5 %)	France (5,2 %)
Ixelles	61,6 %	38,4 %	France (8,1 %)	Italie (3,4 %)	Portugal (2,7 %)
Saint-Josse-ten-Noode	66,7 %	33,3 %	Turquie (7,9 %)	Maroc (7,8 %)	France (2,5 %)
Etterbeek	67,3 %	32,7 %	France (5,6 %)	Italie (3,3 %)	Espagne (2,5 %)
Bruxelles-ville	71,1 %	28,9 %	Maroc (6,3 %)	France (3,6 %)	Italie (2,6 %)
Schaerbeek	71,8 %	28,2 %	Maroc (5,7 %)	Turquie (4,8 %)	France (2,7 %)
Woluwe-St-Pierre	72,9 %	27,1 %	France (4,5 %)	Italie (2,6 %)	Allemagne (2,6 %)
Forest	73,8 %	26,2 %	Maroc (5,1 %)	Italie (4,5 %)	France (3,4 %)
Molenbeek-St-Jean	73,8 %	26,2 %	Maroc (10,6 %)	Italie (2,7 %)	France (2,6 %)
Woluwe-St-Lambert	75,4 %	24,6 %	France (4,5 %)	Italie (2,6 %)	Espagne (1,8 %)
Uccle	75,7 %	24,3 %	France (7,9 %)	Italie (2,3 %)	Espagne (1,6 %)
Anderlecht	77,0 %	23,0 %	Maroc (5,8 %)	Italie (4,0 %)	Espagne (2,6 %)
Koekelberg	79,5 %	20,5 %	Maroc (5,0 %)	France (2,8 %)	Italie (2,2 %)
Auderghem	80,8 %	19,2 %	France (3,6 %)	Japon (2,0 %)	Italie (1,9 %)
Evere	84,0 %	16,0 %	Italie (2,4 %)	Maroc (2,0 %)	France (1,9 %)
Watermael-Boitsfort	84,4 %	15,6 %	France (3,3 %)	Royaume Uni (1,5 %)	Italie (1,4 %)
Jette	85,7 %	14,3 %	Maroc (2,2 %)	Italie (1,9 %)	France (1,9 %)
Berchem-Ste-Agathe	87,1 %	12,9 %	Italie (2,0 %)	Maroc (1,9 %)	Espagne (1,7 %)
Ganshoren	88,8 %	11,2 %	France (2,0 %)	Italie (1,5 %)	Espagne (1,3 %)
Région bruxelloise	73,7 %	26,3 %	Maroc (4,2 %)	France (3,9 %)	Italie (2,8 %)

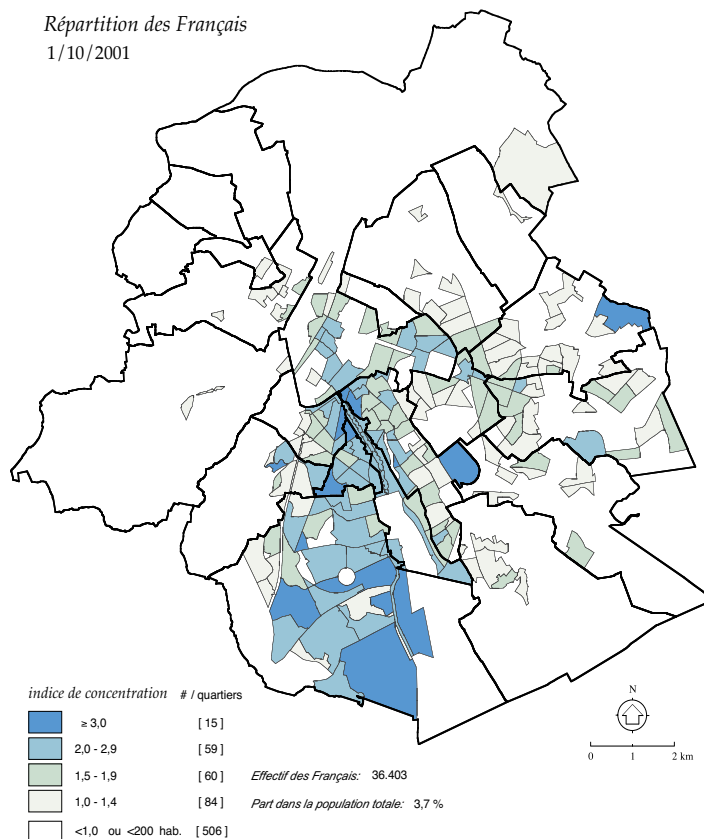
Tableau 1 : Proportion de résidents belges et non belges et proportion des 3 nationalités étrangères les plus représentées parmi les résidents non belges, par commune, 2004

Source : INS, Registre de population, données 2004, in Statistiques Sanitaires et Sociales en Région de Bruxelles-Capitale, fiches communales, Observatoire de la Santé et du Social, Bruxelles, édition 2006/1

I. L'enfant bruxellois, au sein d'une Région faite de diversités

A l'inverse, certaines nationalités non belges sont implantées dans un grand nombre de communes. Ainsi, les Français et les Italiens représentent une des trois nationalités non belges les plus importantes dans respectivement 17 et 16 communes. L'indice de concentration³ de ces deux nationalités varie cependant d'une commune à l'autre. C'est ce que montrent les cartes 2 et 3.

Carte 2 : Répartition des Français en Région de Bruxelles-Capitale

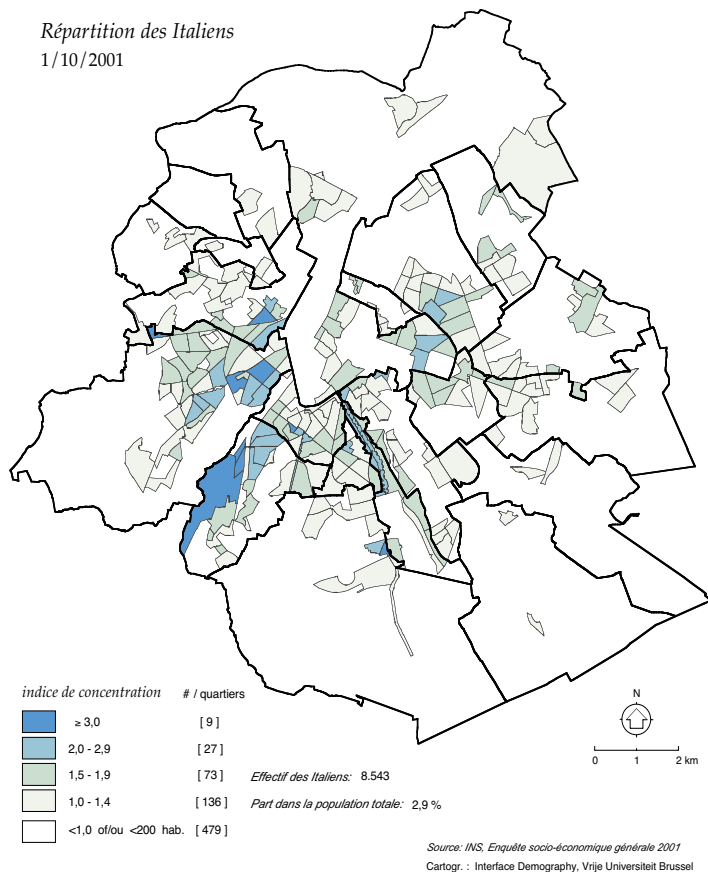


3. L'indice de concentration, également appelé quotient de localisation (QL), donne le rapport de la part d'un groupe de nationalité dans la population totale du secteur statistique par rapport à la part de ce groupe de nationalité dans la population totale de la Région de Bruxelles-Capitale. Un QL supérieur à 1 indique une surreprésentation de ce groupe dans ce quartier. Un QL inférieur à 1 signifie que le groupe est sous-représenté. Dans ces cartes, seuls les quartiers dont le quotient est supérieur ou égal à 1 sont colorés. De cette manière, les quartiers avec des nationalités surreprésentées sont mieux mis en évidence. Ensuite, ces quartiers sont divisés en quatre classes (jusqu'à respectivement une et demie, deux, trois et plus de trois fois la moyenne bruxelloise). (Source : Willaert D. Deboosere P., 2005)

Source : Willaert D., Deboosere P., 2005

I. L'enfant bruxellois, au sein d'une Région faite de diversités

Carte 3 : Répartition des Italiens en Région de Bruxelles-Capitale



● parmi la population d'enfants

Un enfant âgé de 0 à 14 ans sur cinq est de nationalité étrangère en Région bruxelloise. Ce chiffre ne tient pas compte des enfants des personnes sans papier qui habitent en nombre important dans certains quartiers et pour lesquels on ne dispose bien sûr pas de données fiables.

Cette proportion varie considérablement selon la commune comme le présente le [tableau 2](#). Ainsi, certaines communes présentent des proportions d'enfants belges supérieures à la moyenne régionale ; parmi ces communes, Ganshoren, Berchem-Sainte-Agathe et Jette se distinguent en particulier, avec au moins neuf enfants sur dix de nationalité belge.

Parmi les communes qui présentent des proportions d'enfants non belges supérieures à la moyenne régionale (les communes surlignées en bleu), Woluwe-Saint-Pierre, Saint-Gilles et Ixelles se démarquent en particulier, puisque environ un enfant de 0 à 14 ans sur trois y est de nationalité étrangère.

I. L'enfant bruxellois, au sein d'une Région faite de diversités

	0-4 ans		5-9 ans		10-14 ans		total 0-14 ans	
	belges	non belges	belges	non belges	belges	non belges	belges	non belges
Woluwe-St-Pierre	65 %	35 %	65 %	35 %	71 %	29 %	67 %	33 %
Saint-Gilles	72 %	28 %	70 %	30 %	68 %	32 %	70 %	30 %
Ixelles	71 %	29 %	71 %	29 %	74 %	26 %	72 %	28 %
Etterbeek	71 %	29 %	79 %	27 %	77 %	24 %	74 %	26 %
Uccle	75 %	25 %	72 %	28 %	75 %	25 %	74 %	26 %
Woluwe-St-Lambert	74 %	26 %	74 %	26 %	78 %	22 %	75 %	25 %
Auderghem	80 %	20 %	77 %	23 %	80 %	20 %	79 %	21 %
Bruxelles-ville	81 %	19 %	82 %	18 %	81 %	19 %	81 %	19 %
Forest	82 %	18 %	82 %	18 %	80 %	20 %	81 %	19 %
Saint-Josse-ten-Noode	82 %	18 %	81 %	19 %	79 %	21 %	81 %	19 %
Molenbeek-St-Jean	83 %	17 %	82 %	18 %	81 %	19 %	82 %	18 %
Schaerbeek	84 %	16 %	83 %	17 %	82 %	18 %	83 %	17 %
Watermael-Boitsfort	81 %	19 %	82 %	18 %	87 %	13 %	83 %	17 %
Anderlecht	85 %	15 %	85 %	15 %	84 %	16 %	85 %	15 %
Evere	86 %	14 %	86 %	14 %	86 %	14 %	86 %	14 %
Koekelberg	87 %	13 %	86 %	14 %	84 %	16 %	86 %	14 %
Jette	90 %	10 %	90 %	10 %	91 %	9 %	90 %	10 %
Berchem-Ste-Agathe	92 %	8 %	92 %	8 %	90 %	10 %	91 %	9 %
Ganshoren	93 %	7 %	91 %	9 %	93 %	7 %	92 %	8 %
Région bruxelloise	81 %	19 %	80 %	20 %	80 %	20 %	80 %	20 %

Tableau 2 : Proportion d'enfants (0-14 ans) belges et non belges, par tranche d'âge et par commune, 2004

Source : INS, Registre de population au 01/01/2004 in Statistiques sanitaires et sociales en Région de Bruxelles-Capitale, fiches communales, Observatoire de la Santé et du Social, Bruxelles, éditions 2006/1

I. L'enfant bruxellois, au sein d'une Région faite de diversités

Si l'on compare la proportion d'enfants belges et étrangers par groupe d'âge, on peut observer des tendances à la diminution ou à l'augmentation selon le groupe d'âge des effectifs d'enfants étrangers selon la commune.

Ainsi, par exemple, à Woluwe-Saint-Pierre, les enfants étrangers de 10 à 14 ans représentent 29 % des enfants de cette tranche d'âge habitant la commune, par contre les enfants étrangers de 0 à 4 ans représentent 35 %. Cette diminution des enfants étrangers plus âgés s'observe également à Watermael-Boitsfort. En revanche, à Saint-Gilles et Koekelberg par exemple, on constate une augmentation de la proportion d'enfants étrangers lorsqu'on monte dans les classes d'âges.

Les proportions globales des enfants de nationalité belge et non belge se sont modifiées au cours du temps. Ainsi, en 1990, pour les enfants de moins de 10 ans, les proportions étaient les suivantes :

	0-4 ans		5-9 ans	
	belges	non belges	belges	non belges
1990	62 %	38 %	58 %	42 %

Tableau 3 : Proportion d'enfants (0-9 ans) belges et non belges en Région bruxelloise, par tranche d'âge, 1990

Source : Humblet P., Dubois A., 1992

Cette diminution très importante au cours du temps résulte surtout des modifications du code de la nationalité (accès à la nationalité belge pour les enfants de la deuxième génération ainsi que pour ceux résidant en Belgique et issus de parents étrangers ayant résidé en Belgique pendant les 10 ans qui précèdent), et de différences de natalité par nationalité, étant donné que près d'un nouveau-né sur deux a une mère de nationalité étrangère (Observatoire de la Santé et du Social, 2004).

I.1.2 Diversité des religions

Selon une étude menée en 2001 au niveau national (Voyé et al., 2001), on observe une plus grande diversité religieuse à Bruxelles que dans les autres régions. Si l'appartenance à la religion catholique reste prédominante, on observe également une appartenance importante à d'autres églises chrétiennes (9,5 %) et à l'islam (8,1 %).

Se définissant comme membre de	Région			Belgique
	Bruxelles	Wallonie	Flandre	
Eglise catholique	46,0 %	56,6 %	59,5 %	57,3 %
Eglise protestante	3,2 %	0,7 %	0,1 %	0,6 %
Chrétiens évangéliques	5,7 %	0,9 %	0,5 %	1,1 %
Eglise orthodoxe	0,6 %	0,7 %	-	0,3 %
Judaïsme	0,4 %	0,2 %	-	0,1 %
Islam	8,1 %	1,2 %	1,1 %	1,8 %
Autres	3,2 %	2,0 %	1,8 %	2,1 %
Non religieux	32,8 %	37,8 %	36,9 %	36,8 %

Tableau 4 : Appartenance à une «communauté religieuse» en Belgique et dans les trois Régions (%) (N=1896)

Source : Voyé L, et al, 2001

I. L'enfant bruxellois, au sein d'une Région faite de diversités

I.2 DIVERSITÉ SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

Bruxelles est loin d'être une région homogène ; la diversité sociale et économique que l'on y observe se manifeste entre communes, mais aussi entre quartiers au sein de chaque commune. Différentes données peuvent fournir un aperçu de cette hétérogénéité. Nous en retenons quelques-unes ci-après, en fonction de leur disponibilité.

Ainsi, on peut observer des différences significatives dans la composition de la population entre communes : nous l'abordons par le biais des proportions d'enfants et de jeunes qui y résident. De même, le taux de natalité peut être un bon indicateur de l'hétérogénéité sociale bruxelloise, dans la mesure où l'on observe plus de naissances annuelles dans certaines communes que dans d'autres, proportionnellement au nombre moyen d'habitants.

La diversité économique de Bruxelles est présentée au travers des différences du niveau de revenu de ses habitants. La situation du logement à Bruxelles participe aussi à cette diversité régionale, de par les contrastes inter et intra-communaux qu'elle présente. Enfin, si l'on se penche sur les aspects d'environnement, on observe également une situation hétérogène ; les communes bruxelloises et leurs quartiers présentent en effet des caractéristiques différentes à cet égard selon l'endroit de Bruxelles où elles se situent.

BRUXELLES, C'EST ...

D'Ixelles à Molenbeek-Saint-Jean, 13 à 23 % d'enfants parmi la population totale

On compte 182 292 enfants de 0 à 14 ans, ce qui représente 18 % de la population totale de la Région, soit quasiment une personne sur cinq. Parmi ceux-ci, 67 551 enfants ont de 0 à 4 ans (7 % de la population régionale), 58 587 enfants de 5 à 9 ans (6 %) et 56 154 enfants de 10 à 14 ans (6 %).

Les communes qui présentent les proportions les plus élevées d'enfants parmi l'ensemble de la population communale sont Molenbeek-Saint-Jean (23 %), Saint-Josse-ten-Noode (23 %) et Schaerbeek (21 %). Celles qui présentent les proportions les moins élevées sont Ixelles (13 %), Woluwe-Saint-Lambert (15 %) et Etterbeek (15 %). Ainsi, un écart de 10 % s'observe entre la proportion d'enfants de la commune la plus jeune et celle de la commune comprenant le moins d'enfants.

Commune	population totale	Enfants de 0-14 ans	%
Molenbeek-St-Jean	78 087	17 795	23
Saint-Josse-ten-Noode	23 047	5 369	23
Schaerbeek	110 253	22 951	21
Anderlecht	92 755	17 920	19
Berchem-Ste-Agathe	19 641	3 698	19
Bruxelles-ville	141 312	26 705	19
Evere	32 718	6 165	19
Forest	47 426	8 800	19
Koekelberg	17 317	3 344	19
Jette	41 938	7 449	18
Saint-Gilles	43 897	7 767	18
Auderghem	29 088	4 910	17
Watermael-Boitsfort	24 298	4 071	17
Ganshoren	20 492	3 318	16
Uccle	75 122	12 360	16
Woluwe-St-Pierre	37 742	6 227	16
Etterbeek	41 342	6 329	15
Woluwe-St-Lambert	47332	7 093	15
Ixelles	76 092	10 021	13
Région bruxelloise	999 899	182 292	18

Tableau 5 : Nombre et proportion d'enfants (0-14 ans), par commune, 2004

Source : INS, Registre de population au 01/01/2004 in Statistiques sanitaires et sociales en Région de Bruxelles-Capitale, fiches communales, Observatoire de la Santé et du Social, Bruxelles, édition 2006/1

Une présence importante des jeunes dans certains quartiers du centre de la Région

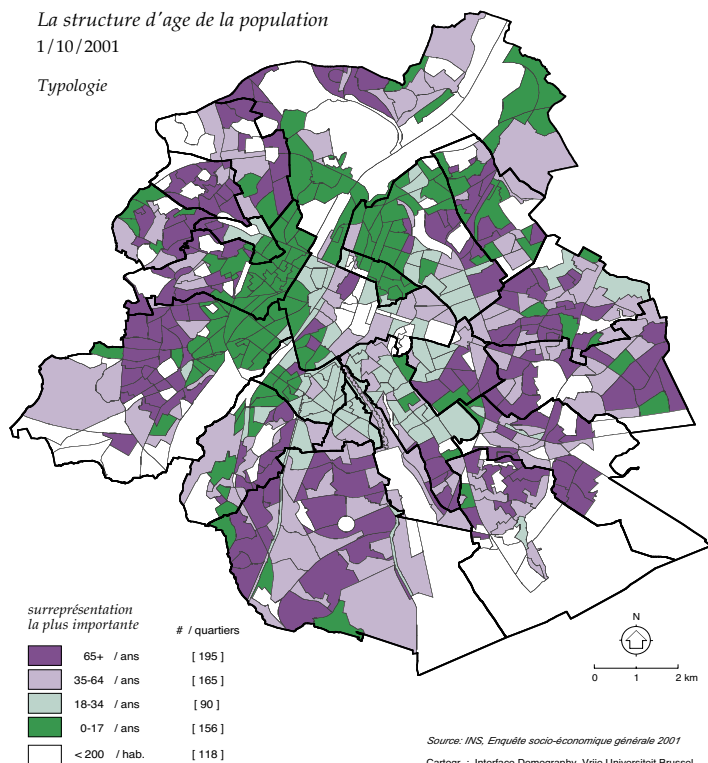
D'autres données traitées à plus petite échelle permettent de rendre compte de la proportion de jeunes âgés de moins de 18 ans dans la ville. On constate ainsi que par-delà les frontières géographiques communales, les plus fortes concentrations d'enfants de moins de 18 ans se retrouvent dans les quartiers

I. L'enfant bruxellois, au sein d'une Région faite de diversités

adjacents d'Anderlecht, Molenbeek-Saint-Jean, Bruxelles-ville, Saint-Josse-ten-Noode et Schaerbeek.

La **carte 4** permet de visualiser la «jeunesse» ou la «vieillesse» de la population au sein des différents quartiers bruxellois. Les zones colorées sont celles où l'on observe des proportions supérieures à la moyenne régionale par rapport à la tranche d'âge considérée ; ainsi, les zones vertes sont celles où la proportion de jeunes de 0 à 17 ans est plus élevée que la moyenne régionale.

Carte 4 : Structure d'âge de la population ; typologie



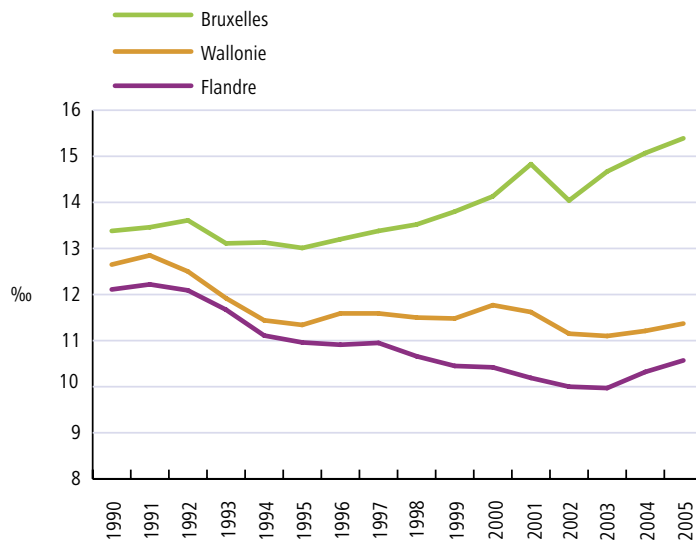
Source : Willaert D., Deboosere P., 2005

De Watermael-Boitsfort à Molenbeek-Saint-Jean, un taux de natalité qui varie entre 8,6 et 20,8 ‰

Le taux de natalité est le rapport entre le nombre de naissances vivantes pour une année et le nombre d'habitants pour cette même année.

Contrairement aux deux autres régions belges, le taux de natalité bruxellois augmente depuis le milieu des années 1990.

Graphique 1 : Evolution du taux de natalité de 1990 à 2005, par région



Source : stabel.gov.be

I. L'enfant bruxellois, au sein d'une Région faite de diversités

Les communes présentant un taux de natalité supérieur à la moyenne régionale en 2003 sont surlignées en bleu.

Les communes présentant les taux de natalité les plus élevés de la Région étaient, par ordre décroissant, Molenbeek-Saint-Jean (20,8 ‰), Saint-Josse-ten-Noode (19,5 ‰), Koekelberg (18,4 ‰) et Schaerbeek (18,2 ‰).

Commune	taux natalité (en ‰)
Molenbeek-St-Jean	20,8
Saint-Josse-ten-Noode	19,5
Koekelberg	18,4
Schaerbeek	18,2
Saint-Gilles	17,4
Forest	16,2
Bruxelles-ville	15,6
Anderlecht	15,3
Jette	14,4
Etterbeek	13,1
Ixelles	13,0
Evere	12,7
Berchem-Ste-Agathe	12,2
Ganshoren	12,2
Woluwe-St-Lambert	11,4
Auderghem	11,3
Uccle	10,4
Woluwe-St-Pierre	9,1
Watermael-Boitsfort	8,6
Région bruxelloise	14,8

Tableau 6 : Taux de natalité (pour mille habitants), par commune, 2003

Source : Registre national, données 2003, in Statistiques sanitaires et sociales en Région de Bruxelles-Capitale, fiches communales, Observatoire de la Santé et du Social, Bruxelles, Edition 2006/1

Ce taux était le plus bas dans les communes de Watermael-Boitsfort (8,6 ‰), Woluwe-Saint-Pierre (9,1 ‰) et Uccle (10,4 ‰).

Ces différences s'expliquent probablement en partie par la structure des âges de la population de chaque commune, et par la présence plus ou moins importante de femmes en âge d'être enceintes.

De Saint-Josse-ten-Noode à Woluwe-Saint-Pierre, un revenu médian par déclaration variant de 13 475 € à 22 235 €

Pour mesurer et comparer les niveaux du revenu des communes bruxelloises, on a choisi d'utiliser la médiane du revenu fiscal par déclaration. Un des avantages à utiliser la médiane est que celle-ci est moins influencée par les valeurs extrêmes (revenus très élevés et revenus très bas).

Le revenu médian est le revenu pour lequel il y a autant de ménages ayant un revenu inférieur que de ménages ayant un revenu supérieur, pour chaque commune.

Le revenu médian pour la Région de Bruxelles-Capitale est inférieur à celui de la Belgique : le revenu médian à Bruxelles est en effet de 17 588 €, alors que 50 % de l'ensemble des Belges déclarent un revenu inférieur à 18 914 €.

Parmi les communes bruxelloises, c'est Saint-Josse-ten-Noode qui présente le revenu médian le plus faible et Woluwe-Saint-Pierre qui présente celui le plus élevé, comme le montre le [tableau 7](#), où les communes présentant un revenu médian inférieur à la moyenne régionale sont surlignées en bleu.

On observe également des disparités au sein des différentes communes, comme par exemple à Bruxelles-ville ou Anderlecht, dont les revenus médians sont faibles, comme le montre la [carte 5](#).

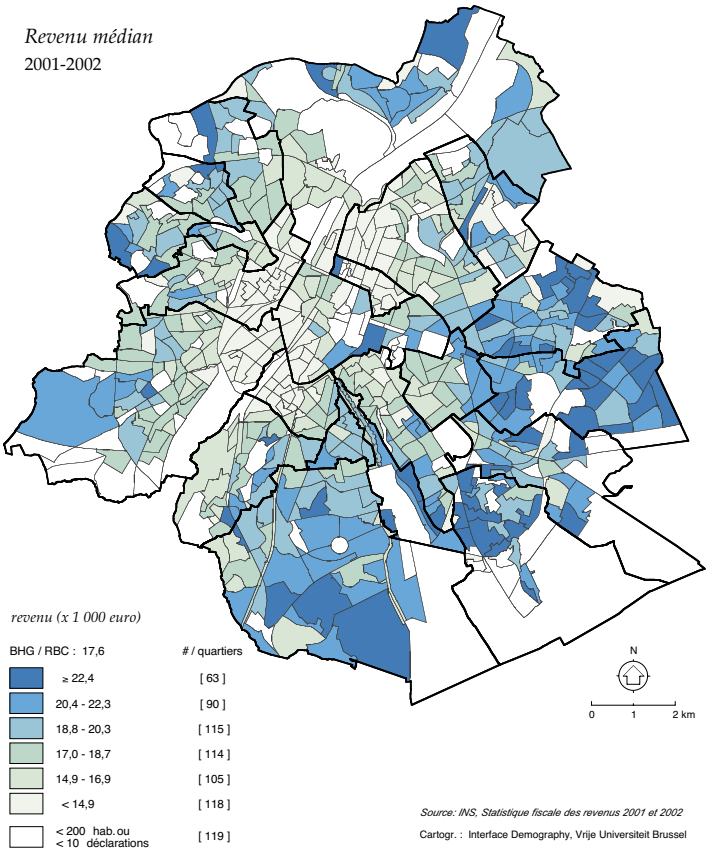
I. L'enfant bruxellois, au sein d'une Région faite de diversités

Commune	revenu médian par déclaration
Saint-Josse-ten-Noode	13 475 €
Schaerbeek	15 224 €
Saint-Gilles	15 227 €
Molenbeek-St-Jean	15 658 €
Forest	16 807 €
Anderlecht	17 098 €
Bruxelles-ville	17 160 €
Koekelberg	17 302 €
Ixelles	17 728 €
Evere	17 959 €
Etterbeek	18 822 €
Jette	18 877 €
Ganshoren	18 897 €
Uccle	19 184 €
Auderghem	19 563 €
Berchem-Ste-Agathe	20 146 €
Woluwe-St-Lambert	20 851 €
Watermael-Boitsfort	21 736 €
Woluwe-St-Pierre	22 235 €
Région bruxelloise	17 588 €
Belgique	18 914 €

Tableau 7 : Revenu médian en euros, par déclaration d'impôts, 2003

Source : INS, Statistiques fiscales (Revenus 2002, déclaration 2003) in Statistiques sanitaires et sociales en Région de Bruxelles-Capitale, fiches communales, Observatoire de la Santé et du Social, Bruxelles, Edition 2006/1

Carte 5 : Valeur du revenu médian en Région bruxelloise, par quartier



Source : Willaert D., Deboosere P., 2005

I. L'enfant bruxellois, au sein d'une Région faite de diversités

De Woluwe-Saint-Pierre à Saint-Josse-ten-Noode, 6,6 à 25,9 % de bénéficiaires d'allocations de remplacement

Pour évaluer la situation économique d'une commune, il peut être utile de comparer les proportions respectives d'habitants, parmi la population active, qui bénéficient d'une allocation de remplacement. Par allocation de remplacement, on entend le revenu du CPAS (Revenu d'Intégration Sociale ou équivalent), l'allocation perçue en tant que chômeur complet indemnisé ou l'allocation perçue en tant que personne handicapée.

En Région bruxelloise, 15,8 % de la population active (18-64 ans) vivent avec un revenu de remplacement. On observe de grandes variations entre les communes, comme le montre le [tableau 8](#), où les communes présentant une proportion de bénéficiaires d'allocations de remplacement supérieure à la moyenne régionale sont surlignées en bleu. Ainsi, à Saint-Josse-ten-Noode, Molenbeek-Saint-Jean et Saint-Gilles, une personne sur cinq à une personne sur quatre bénéficie d'une allocation de remplacement. Par contre, à Woluwe-Saint-Pierre, Woluwe-Saint-Lambert et Auderghem, moins d'une personne sur dix vit avec un revenu de remplacement. Ces variations peuvent être identifiées également entre les quartiers. C'est ce que montre la [carte 6](#) concernant les demandeurs d'emploi.

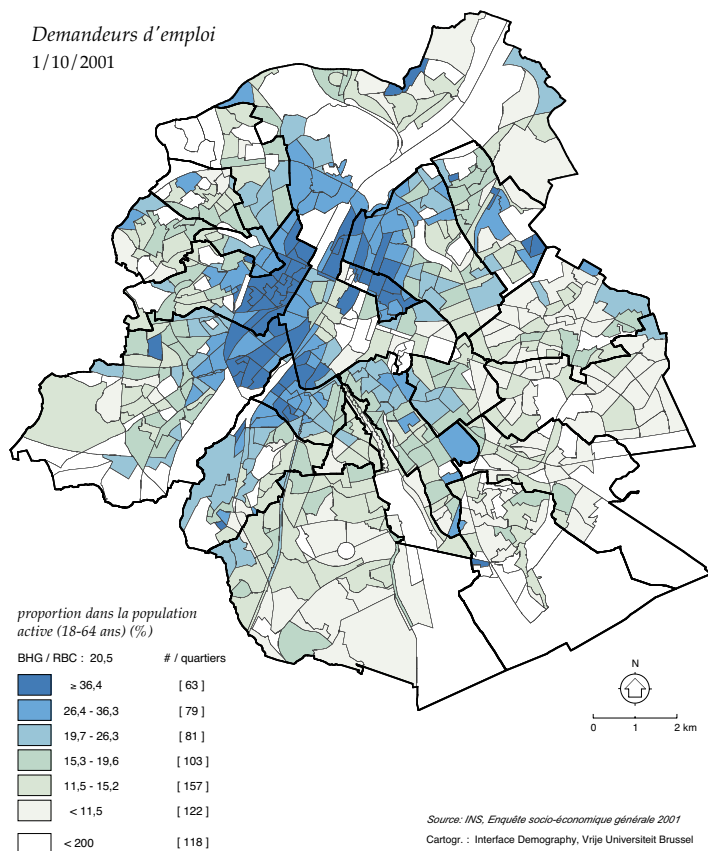
Commune	population active (18-64 ans)		
	population	bénéficiaires allocations de remplacement	%
Saint-Josse-ten-Noode	14 797	3 829	25,9
Molenbeek-St-Jean	46 163	10 976	23,8
Saint-Gilles	30 107	6 423	21,3
Schaerbeek	70 085	13 580	19,4
Anderlecht	55 634	10 721	19,3
Koekelberg	10 695	1 959	18,3
Bruxelles-ville	90 888	16 083	17,7
Forest	29 704	4 445	15,0
Jette	25 119	3 423	13,6
Ixelles	54 949	7 161	13,0
Etterbeek	27 875	3 583	12,9
Evere	19 422	2 458	12,7
Ganshoren	11 738	1 419	12,1
Berchem-Ste-Agathe	11 596	1 370	11,8
Watermael-Boitsfort	14 607	1 521	10,4
Uccle	45 636	4 546	10,0
Auderghem	17 551	1 646	9,4
Woluwe-St-Lambert	29 453	2 420	8,2
Woluwe-St-Pierre	22 554	1 499	6,6
Région bruxelloise	628 573	99 062	15,8

Tableau 8 : Nombre et proportion de la population active bénéficiaire d'allocations de remplacement, par commune, 2004

Source : SPP intégration sociale, ORBEm, SPF Sécurité sociale au 01/01/2004, in statistiques sanitaires et sociales en Région de Bruxelles-Capitale, fiches communales, Observatoire de la Santé et du Social, Bruxelles, édition 2006/1

I. L'enfant bruxellois, au sein d'une Région faite de diversités

Carte 6 : Répartition des demandeurs d'emploi selon les quartiers de Bruxelles



Source : Willaert D., Deboosere P., 2005

Une situation contrastée au niveau du logement et de l'environnement

Le logement est une donnée importante qui détermine en partie les conditions de vie et donc la santé de l'enfant et de sa famille. Parmi les aspects mesurables du logement, nous retenons ici les données relatives à la qualité (ou au confort) et à la taille du logement qui sont issues de l'enquête socio-économique générale (INS) de 2001.

● des logements de faible qualité surtout à l'Ouest du centre-ville

La qualité du logement est estimée ici par le biais du confort que celui-ci présente. On s'intéresse plus particulièrement aux logements qui ne présentent pas le «petit confort», c'est-à-dire qui ne disposent pas d'une salle de bain et/ou de douche et d'une toilette privative. En Région bruxelloise, ces logements représentent 7,6 % de l'ensemble des logements particuliers.

La répartition de ces logements sans petit confort connaît une grande disparité selon les quartiers de Bruxelles ; les plus grandes concentrations de logements de ce type se retrouvent essentiellement dans les zones couvertes par certains quartiers du centre de la Capitale, à cheval sur Anderlecht, Molenbeek-Saint-Jean, Bruxelles-ville, Schaerbeek et Saint-Josse-ten-Noode. C'est ce que montre la [carte 7](#).

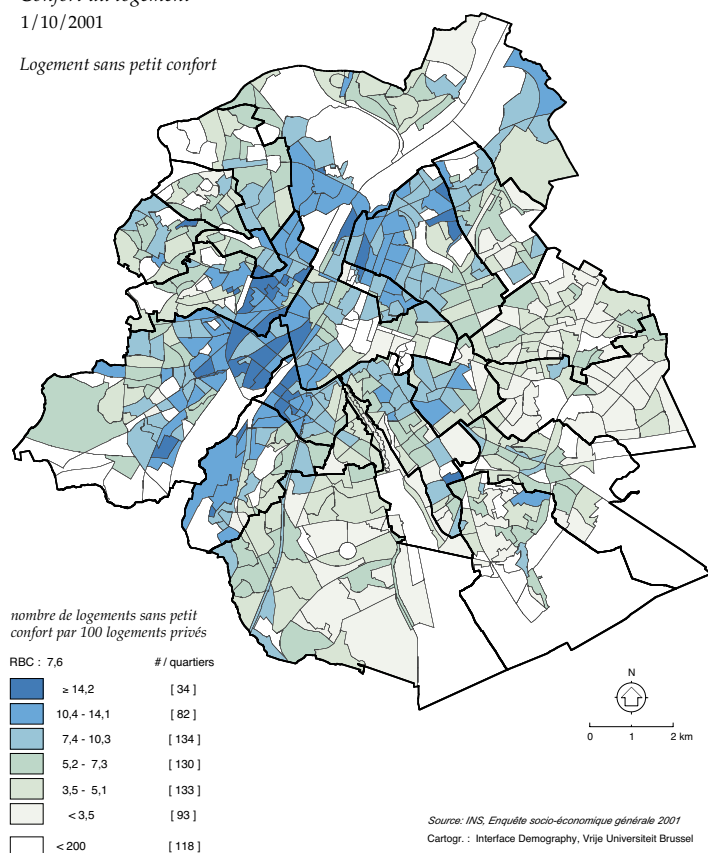
I. L'enfant bruxellois, au sein d'une Région faite de diversités

Carte 7 : Proportion de logements sans petit confort, selon les quartiers de Bruxelles

Confort du logement

1/10/2001

Logement sans petit confort



• plus de logements exigus dans les communes qui comptent beaucoup de familles nombreuses

La taille du logement est une donnée importante, notamment parce qu'un logement trop exigu offre peu d'espace de jeu et de détente pour l'enfant. C'est une donnée à mettre en lien avec la taille du ménage qui y vit car plus le logement est petit et le nombre de personnes qui y vivent important, plus les conditions de vie sont rendues difficiles ; on sait, notamment, que la promiscuité est un facteur de risques divers, comme par exemple les maladies transmissibles.

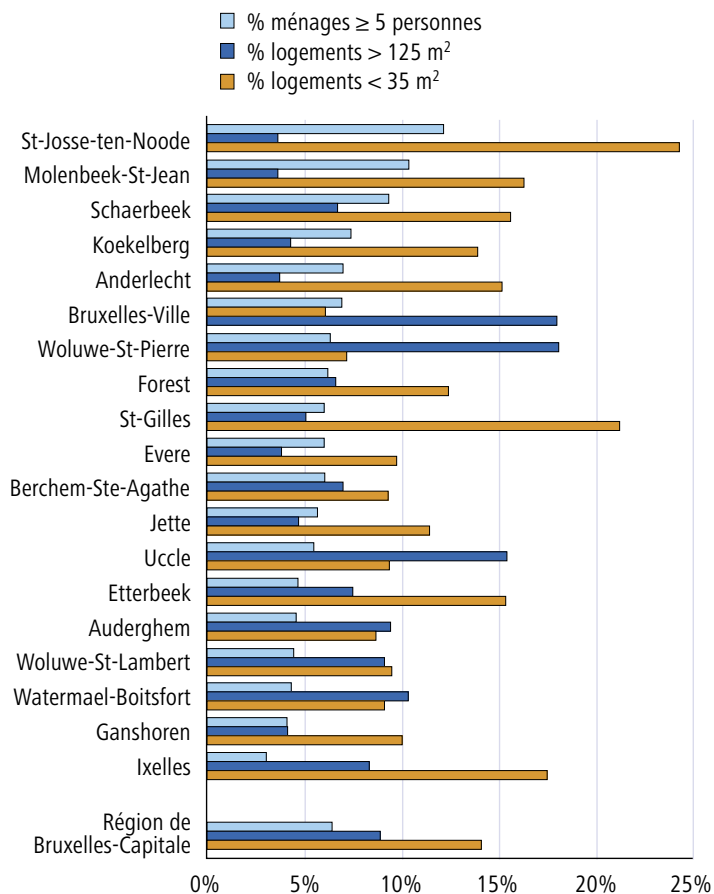
Le graphique 2 présente les proportions de ménages d'au moins 5 personnes, de logements de moins de 35 m² et de logements de plus de 125 m², par commune. Il permet de constater que c'est dans les communes où il y a le plus de familles nombreuses qu'il y a aussi le plus de logements exigus, sans pouvoir affirmer que les familles nombreuses habitent dans les logements exigus.

La taille du logement est également à mettre en lien avec l'environnement du quartier où il se trouve, car plus un logement est petit, plus le besoin de trouver d'autres lieux de détente est important, en particulier pour l'enfant.

Source : Willaert D., Deboosere P., 2005

I. L'enfant bruxellois, au sein d'une Région faite de diversités

Graphique 2 : Proportion de ménages d'au moins 5 personnes, de logements de moins de 35 m² et de logements de plus de 125 m², par commune, 2001



Source : INS, Enquête socio-économique 2001, population au 01/01/2001, in Tableau de bord de la santé, Région de Bruxelles-Capitale, Observatoire de la Santé et du Social, Bruxelles, 2004

I. L'enfant bruxellois, au sein d'une Région faite de diversités

● un environnement plus favorable en périphérie

... des espaces verts accessibles au public ...

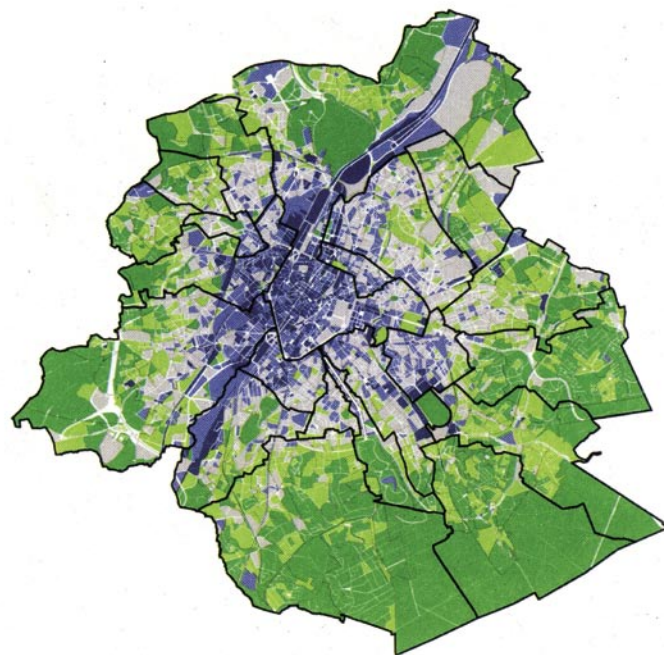
Vivre au sein d'un environnement agréable contribue à une perception subjective positive de la qualité de vie de l'enfant et de sa famille ; la présence d'espaces verts dans l'environnement immédiat, par exemple, est une composante importante de l'esthétique des quartiers. Mais cela contribue aussi à la santé physique et mentale des individus, notamment de par leur effet sur la pollution urbaine.

Bruxelles ne manque pas d'espaces verts (privés, semi-publics ou publics) mais ceux-ci ne sont pas répartis de façon semblable au sein des 19 communes et, dans celles-ci, au sein des différents quartiers.

Les données de l'IBGE (2001) traitées par l'Observatoire de la Santé et du Social permettent de dresser une cartographie de la répartition de l'ensemble des espaces verts, accessibles ou non au public. La carte 8 met en évidence le caractère favorable de toutes les communes de la couronne périphérique.

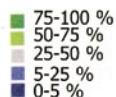
L'apport bénéfique des espaces verts est bien sûr plus important si ceux-ci sont accessibles au public ; la carte 9 permet de visualiser la localisation des principaux espaces verts accessibles au public au sein des quartiers ainsi que la part de la population sans accès à un jardin privé. On note le grand nombre d'espaces de très petite taille au centre de la Région.

Carte 8 : Répartition des espaces verts selon les quartiers bruxellois



Espaces verts, Région de Bruxelles-Capitale

Pourcentage d'espaces verts par îlots



Source : IBGE, 2001

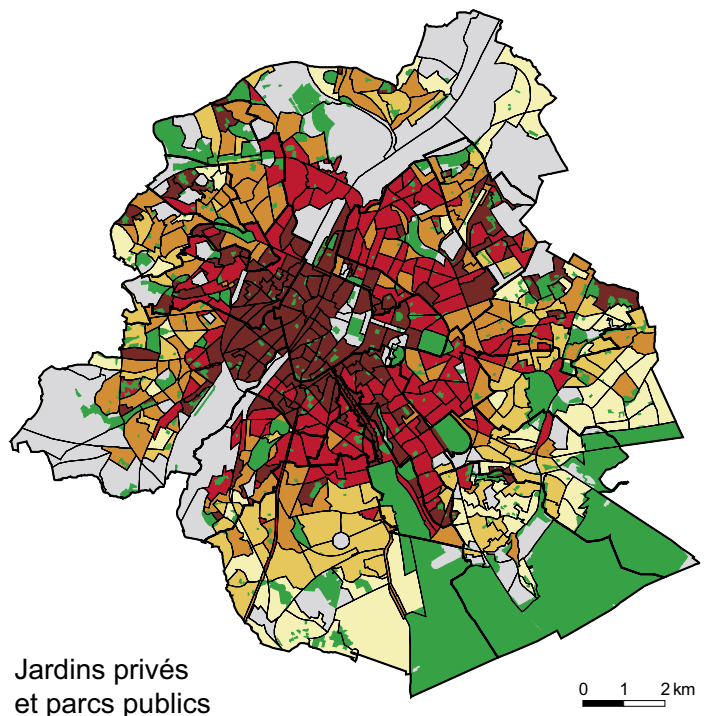
© Observatoire de la Santé, 2001
cartographie: T. Roesems



Source : IBGE 2001 in *Tableau de bord de la santé, Région de Bruxelles-Capitale, Observatoire de la Santé et du Social, Bruxelles, 2001*

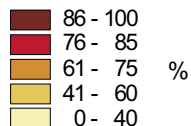
I. L'enfant bruxellois, au sein d'une Région faite de diversités

Carte 9 : Part de la population sans accès à un jardin privé et localisation des principaux espaces verts accessibles au public



Part de la population sans
accès à un jardin privé

Région bruxelloise = 63



Cartographie : ULB - IGEAT
Source : INS - enquête socio-économique générale 2001
IBGE - bd maillage vert

espace vert public
(hors terrains de sport)

<200 habitants ou <250 hab/km²

Source : INS, enquête socio-économique 2001, in *Tableau de bord de la santé, Observatoire de la Santé et du Social, Bruxelles, 2004*

I. L'enfant bruxellois, au sein d'une Région faite de diversités

... mais en trop faible quantité
là où se trouvent les enfants.

Si l'on compare les zones faiblement équipées en espaces verts (carte 8) avec celles où les familles nombreuses sont concentrées (carte 10) et celles où il y a le plus de logements sans confort de base et de logements de petite taille (graphique 2), on constate que ces zones se superposent de façon assez nette.

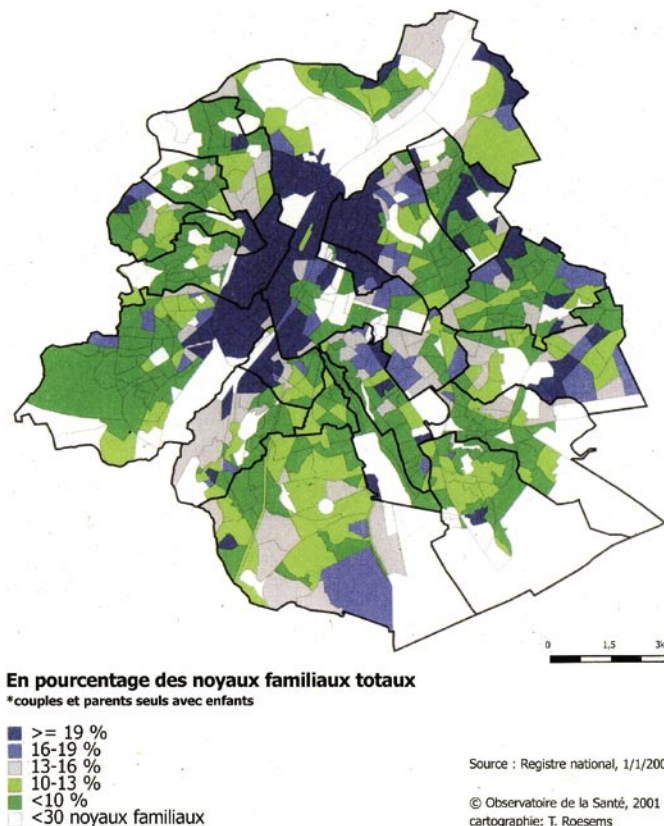
• des Bruxellois plus satisfaits de leur environnement à l'Est de Bruxelles

... par rapport à la présence d'espaces verts ...

Par rapport à la présence d'espaces verts, les Bruxellois s'estiment davantage satisfaits que les habitants des autres régions, puisque l'indice de satisfaction y est égal à 109, contre 107,5 en Flandre et 92,6 en Wallonie.

La carte 11 montre l'indice de satisfaction des habitants par rapport aux espaces verts dans le voisinage immédiat, selon la commune et permet également de visualiser les différences intracommunales au sein des quartiers.

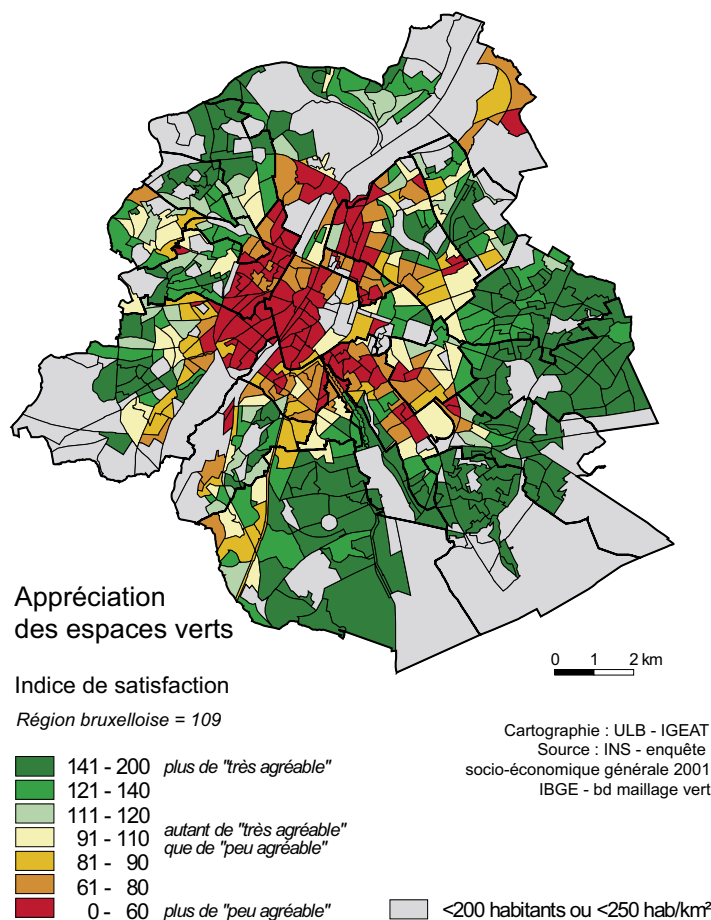
Carte 10 : Répartition des noyaux familiaux avec 3 enfants et plus selon les quartiers, en pourcentage des noyaux familiaux totaux (couples et parents seuls avec enfants)



Source : INS Registre National, au 01/01/2000 in Tableau de bord de la santé, Région de Bruxelles-Capitale, Observatoire de la Santé et du Social, Bruxelles, 2001

I. L'enfant bruxellois, au sein d'une Région faite de diversités

Carte 11 : Indice de satisfaction par rapport aux espaces verts dans le voisinage immédiat, Région de Bruxelles-Capitale. 2001



... et par rapport à la qualité de l'environnement immédiat

Cette mesure de satisfaction porte sur les aspects suivants de l'environnement immédiat : la qualité de l'air, la propreté du voisinage, la tranquillité et l'aspect des bâtiments.

Si l'on se penche sur la perception qu'ont les Bruxellois de leur environnement immédiat, on constate que globalement, ceux-ci semblent relativement insatisfaits ; l'indice de satisfaction global, au niveau régional, est en effet inférieur à 100, contrairement aux autres régions (Région flamande : 123 ; Région wallonne : 114).

On observe en outre d'importantes différences intercommunales, ainsi que le montre le [tableau 9](#) page suivante, où les communes présentant un indice de satisfaction inférieur à la moyenne régionale sont surlignées en bleu.

Source : INS, enquête socio-économique 2001, in Tableau de bord de la santé, Observatoire de la Santé et du Social, Bruxelles, 2004

I. L'enfant bruxellois, au sein d'une Région faite de diversités

Commune	Indice de satisfaction global
Saint-Josse-ten-Noode	67
Saint-Gilles	79
Schaerbeek	82
Molenbeek-St-Jean	84
Bruxelles-ville	86
Anderlecht	90
Koekelberg	90
Etterbeek	91
Forest	92
Ixelles	92
Evere	97
Jette	105
Ganshoren	106
Berchem-Ste-Agathe	108
Uccle	113
Woluwe-St-Lambert	114
Auderghem	115
Woluwe-St-Pierre	132
Watermael-Boitsfort	134
Région de Bruxelles-Capitale	96

Tableau 9 : Indice de satisfaction des Bruxellois par rapport à leur environnement immédiat, par commune

Source : INS, Enquête socio-économique 2001, in Tableau de bord de la santé, Région de Bruxelles-Capitale, Observatoire de la Santé et du Social, Bruxelles, 2004

On constate donc que les composantes de l'environnement privé, avec le logement et les espaces verts privés, et de l'environnement public, avec les parcs et espaces publics, se combinent et offrent des conditions de vie particulièrement insatisfaisantes pour les adultes habitant les communes du centre, centre-ouest de la Région qui se sont exprimés dans l'enquête socio-économique générale de 2001. Il s'agissait d'adultes, mais les enfants qui partagent leur vie n'ont pas été interrogés. Ceux-ci sont très nombreux dans ces communes, et doivent ainsi s'adapter aux caractéristiques connues de leur environnement : logements exigus et espaces verts de très petite taille. Nous ne connaissons pas à l'heure actuelle leur degré de satisfaction à ce propos.

II. L'enfant bruxellois au sein de ses milieux de vie

II. 1 LA FAMILLE, PREMIÈRE RESSOURCE POUR GRANDIR

En Belgique, la famille est considérée de façon quasi unanime comme une valeur sûre ; selon l'étude réalisée en 2000 (Voyé et al, 2001), 97 % des Belges considèrent la famille comme très importante ou importante dans la vie. Si l'on ne tient compte que des Bruxellois, cette proportion s'élève à 98,5 %.

La famille constitue la toute première ressource pour permettre à l'enfant de grandir harmonieusement. C'est elle qui a pour fonction de pourvoir à ses besoins (notamment à ses besoins physiques, intellectuels et affectifs), de le protéger et de lui apprendre exercer ses droits et devoirs de citoyen.

Toutes les familles ne disposent pas des mêmes atouts pour assumer ce rôle ; certains facteurs liés notamment à la structure familiale ou à l'absence de revenus suffisants peuvent fragiliser les familles et rendre difficile l'accomplissement de ces fonctions. Ainsi, par exemple, la monoparentalité peut être considérée comme facteur de risque dans la mesure où cette situation de vie est souvent synonyme, notamment, de limitation des moyens financiers ; on observe en outre que les familles monoparentales présentent un taux de risque de pauvreté plus élevé que l'ensemble des ménages avec enfants dépendants (EU SILC, 2004).

Les difficultés que connaissent bon nombre de familles monoparentales viennent également du fait que la gestion familiale quotidienne repose sur les épaules d'un seul adulte, à la différence des familles biparentales. Dans certains cas, cette monoparentalité est une situation de fait dès la naissance de l'enfant, lorsque celle-ci survient chez une mère isolée.

Le nombre d'enfants dépendants dans une famille est un élément qui, en fonction du niveau de revenu de celle-ci, peut également influencer sur sa capacité à offrir aux enfants des conditions de vie satisfaisantes. Chez les familles qui comptent trois enfants et plus, le taux de risque de pauvreté est deux fois plus important que chez les familles qui en comptent deux (EU SILC, 2004).

Mais combien de familles avec enfants compte-t-on à Bruxelles ? Où se rencontrent-elles le plus et quelles formes prennent-elles ?

BRUXELLES, C'EST ...

D'Ixelles à Berchem-Sainte-Agathe, 21 à 37 % des ménages avec enfants parmi l'ensemble des ménages

31 % des ménages bruxellois sont des ménages où vivent des enfants. Cette proportion doit être quelque peu nuancée car nous n'avons pas d'indication sur l'âge des enfants, et il pourrait s'agir d'adultes non-mariés habitant chez leurs parents.

La proportion de ménages avec enfants est plus faible dans les communes d'Ixelles (21 %), Etterbeek (25 %) et Saint-Gilles (27 %).

Les proportions les plus élevées de ménages avec enfants s'observent dans les communes de Berchem-Sainte-Agathe (37 %), Molenbeek-Saint-Jean (36 %) et Woluwe-Saint-Pierre (35 %). C'est ce que montre le [tableau 10](#).

II. L'enfant bruxellois au sein de ses milieux de vie

Communes	ménages sans enfant		ménages avec enfants non mariés		inconnu ou indéterminé		Total
	n	%	n	%	n	%	
Berchem-Ste-Agathe	5 441	62	3 200	37	68	1	8 709
Molenbeek-St-Jean	21 386	63	12 341	36	337	1	34 064
Woluwe-St-Pierre	11 350	65	6 064	35	76	0	17 490
Anderlecht	28 390	66	14 701	34	205	0	43 296
Evere	10 050	65	5 238	34	83	1	15 371
Forest	15 069	66	7 509	33	150	1	22 728
Jette	12 950	66	6 568	33	133	1	19 651
Koekelberg	5 431	67	2 670	33	56	1	8 157
St-Josse-ten-Noode	6 581	64	3 427	33	232	2	10 240
Schaerbeek	32 814	65	16 809	33	836	2	50 459
Uccle	23 649	66	11 967	33	188	1	35 804
Auderghem	9 534	67	4 566	32	59	0	14 159
Watermael-Boitsfort	7 936	67	3 835	32	48	0	11 819
Ganshoren	7 102	69	3 161	31	55	1	10 318
Woluwe-St-Lambert	16 963	70	7 175	30	60	0	24 198
Bruxelles	50 514	71	20 384	29	549	1	71 447
Saint-Gilles	16 440	72	6 268	27	147	1	22 855
Etterbeek	16 887	75	5 579	25	55	0	22 521
Ixelles	36 251	79	9 396	21	130	0	45 777
Région bruxelloise	334 738	68	150 858	31	3 467	1	489 063

Tableau 10 : Nombre et proportion de ménages avec ou sans enfants, par commune

Source : INS au 01/01/2004 - Calculs IBSA/MRBC in Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, Indicateurs statistiques de la Région bruxelloise, 2005

En Région bruxelloise, environ un tiers des ménages avec enfants sont des familles monoparentales.

Le **tableau 11** montre la proportion de familles monoparentales dans chacune des communes bruxelloises, en ventilant les données selon qu'il s'agit de noyaux familiaux avec mères seules ou pères seuls.

Les proportions les plus faibles de familles monoparentales parmi l'ensemble des ménages avec enfants s'observent dans les communes de Woluwe-Saint-Pierre (28,4 %) et d'Auderghem (30,2 %). Les plus élevées s'observent à Ganshoren (37,6 %), Ixelles (37,2 %) et Evere (36,4 %).

Si l'on calcule la proportion, parmi l'ensemble des familles monoparentales, des familles avec mères ayant la charge des enfants et des familles avec pères ayant la charge des enfants, on constate que dans près de 9 cas sur 10, il s'agit d'une famille monoparentale avec mère ayant la charge des enfants et ce, quelle que soit la commune considérée.

Néanmoins, on compte pour la Région bruxelloise 7019 familles composées d'un père avec enfant(s), ce qui représente 13,7 % des familles monoparentales, ou encore 4,6 % de l'ensemble des ménages avec enfants.

II. L'enfant bruxellois au sein de ses milieux de vie

commune	Familles monoparentales					
	mères ayant la charge des enfants		pères ayant la charge des enfants		total	
	n	%	n	%	n	%
Ganshoren	1 055	33,4	133	4,2	1 188	37,6
Ixelles	2 999	31,9	500	5,3	3 499	37,2
Evere	1 654	31,5	259	4,9	1 913	36,4
Watermael-Boitsfort	1 168	30,3	193	5,0	1 361	35,3
Woluwe-St-Lambert	2 195	30,7	326	4,6	2 521	35,2
Saint-Gilles	1 889	29,8	322	5,1	2 211	34,9
Forest	2 311	30,5	314	4,1	2 625	34,7
Bruxelles-ville	6 066	29,5	1 027	5,0	7 093	34,5
Jette	1 964	29,8	310	4,7	2 274	34,4
Etterbeek	1 663	29,9	240	4,3	1 903	34,2
Koekelberg	806	29,9	113	4,2	919	34,1
Anderlecht	4 248	28,8	679	4,6	4 927	33,4
Uccle	3 478	29,0	522	4,3	4 000	33,3
Saint-Josse-ten-Noode	1 013	28,0	185	5,1	1 198	33,1
Schaerbeek	4 846	27,8	760	4,4	5 606	32,2
Molenbeek-St-Jean	3 388	27,2	548	4,4	3 936	31,6
Berchem-Ste-Agathe	877	27,2	140	4,3	1 017	31,5
Auderghem	1 195	26,1	189	4,1	1 384	30,2
Woluwe-St-Pierre	1 473	24,2	259	4,2	1 732	28,4
Région bruxelloise	44 288	29,1	7 019	4,6	51 307	33,7

Tableau 11 : Proportion de familles monoparentales et ventilation selon que c’est la mère ou le père qui a la charge des enfants, parmi l’ensemble des ménages avec enfants, par commune

Source : Centrum voor Bevolkings- en Gezinsstudie (CBGS) 01/01/2004, in Statistiques sanitaires et sociales en Région de Bruxelles-Capitale, fiches communales, Observatoire de la Santé et du Social, édition 2006/1

De Woluwe-Saint-Pierre à Saint-Gilles, 9 à 18,4 % de naissances survenant chez une mère isolée

De même que les familles monoparentales, les mères seules à la naissance de leur enfant constituent, parmi l’ensemble des familles, un groupe plus à risque de vulnérabilité. En outre, l’isolement de la mère, souvent associé à d’autres dimensions telles que par exemple un niveau de revenu peu élevé, ou encore un tabagisme plus important, constitue un facteur de risque périnatal pour l’enfant, notamment en ce qui concerne les risques d’accouchement prématuré et de petit poids de naissance.

En Région bruxelloise, 15,4 % des naissances surviennent chez une mère isolée.

Le tableau 12 montre que dans sept communes (surlignées en bleu), il y a proportionnellement plus de naissances chez des mères isolées que dans l’ensemble de la Région (différence significative) : à Saint-Gilles, Bruxelles-ville, Ganshoren, Berchem-Sainte-Agathe, Jette et Anderlecht.

Dans sept autres communes (surlignées en vert), il y a proportionnellement moins de naissances chez des mères isolées que dans l’ensemble de la Région (différence significative) : Woluwe-Saint-Pierre, Watermael-Boitsfort, Woluwe-Saint-Lambert, Auderghem, Uccle, Schaerbeek et Saint-Josse-ten-Noode.

II. L'enfant bruxellois au sein de ses milieux de vie

Commune	Naissances chez une mère isolée	
	nombre	%
Saint-Gilles	640	18,4 (s)
Bruxelles-ville	2 012	17,6 (s)
Ganshoren	198	17,6 (s)
Berchem-Ste-Agathe	207	17,5 (s)
Evere	322	17,1
Anderlecht	1 122	17,0 (s)
Jette	437	16,9 (s)
Etterbeek	448	15,7
Koekelberg	222	15,4
Ixelles	723	15,2
Forest	519	14,8
Molenbeek-St-Jean	1 050	14,8
Saint-Josse-ten-Noode	353	13,8 (s)
Schaerbeek	1 320	13,8 (s)
Uccle	525	13,8 (s)
Auderghem	205	13,5 (s)
Woluwe-St-Lambert	312	12,5 (s)
Watermael-Boitsfort	129	10,5 (s)
Woluwe-St-Pierre	180	9,0 (s)
Région bruxelloise	6 089	15,4

Tableau 12 : Nombre de naissances chez une mère isolée, selon la commune, 1998-2002

Source : *Bulletins statistiques de naissances et de décès, période 1998-2002, in Statistiques sanitaires et sociales en Région de Bruxelles-Capitale, fiches communales, Observatoire de la Santé et du Social, édition 2006/1*

(s) différence statistiquement significative par rapport à la Région

De Watermael-Boitsfort et Ixelles à Molenbeek-Saint-Jean, 1 à 5,6 % de familles (très) nombreuses parmi l'ensemble des ménages

Les familles comprenant au moins quatre enfants représentent 2,6 % des ménages de la Région. Le [tableau 13](#) montre les différences intercommunales.

Commune	Proportion de familles nombreuses parmi l'ensemble des ménages
Molenbeek-St-Jean	5,6
Saint-Josse-ten-Noode	5,1
Schaerbeek	3,8
Anderlecht	3,2
Bruxelles-ville	3,1
Evere	2,6
Forest	2,5
Koekelberg	2,5
Saint-Gilles	2,4
Jette	2,2
Berchem-Ste-Agathe	2,1
Etterbeek	1,6
Woluwe-St-Pierre	1,6
Ganshoren	1,4
Uccle	1,4
Auderghem	1,2
Woluwe-St-Lambert	1,1
Ixelles	1,0
Watermael-Boitsfort	1,0
Région bruxelloise	2,6

Tableau 13 : Proportion de familles nombreuses (quatre enfants ou plus) parmi l'ensemble des ménages, selon la commune

Source : *Centrum voor Bevolkings- en Gezinsstudie (CBGS) 01/01/2004, in Statistiques sanitaires et sociales en Région de Bruxelles-Capitale, fiches communales, Observatoire de la Santé et du Social, édition 2006/1*

II. L'enfant bruxellois au sein de ses milieux de vie

On observe de grandes variations entre les communes. Ainsi, à Molenbeek-Saint-Jean et à Saint-Josse-ten-Noode, les familles nombreuses représentent plus de 5 % des ménages. Par contre, à Watermael-Boitsfort et Ixelles, à peine 1 % des ménages sont des familles nombreuses.

On observe également une très grande variation selon les quartiers à l'intérieur de chaque commune⁴.

De Woluwe-Saint-Pierre à Saint-Josse-ten-Noode, 5,3 à 42,9 % de naissances survenant dans une famille sans revenu du travail

En 2003, plus d'un enfant sur quatre est né dans une famille sans revenu du travail en Région bruxelloise. Cet indicateur de pauvreté varie en proportion entre 25 et 30 % depuis plusieurs années au niveau de la Région et semble avoir amorcé une légère augmentation plus récemment.

En Région bruxelloise, dans le régime de sécurité sociale des travailleurs salariés, seulement 60 % des enfants bénéficiaires perçoivent des allocations familiales sur la base de prestations de travail pour plus de 80 % en Flandre et plus de 65 % en Wallonie (Versaeten J., 2003)

On observe une très grande disparité entre les communes : ainsi, à Woluwe-Saint-Pierre, il y a eu seulement 5 % des naissances dans des familles sans revenu du travail ; par contre, à Saint-Josse-ten-Noode, 42 % des naissances sont dans ce cas. Toutes les communes, à l'exception de Koekelberg, présentent une différence significative par rapport à la moyenne régionale. C'est ce que montre le tableau 14, où les communes qui présentent une proportion de naissances dans une famille sans revenus du travail supérieure à la moyenne régionale, sont surlignées en bleu.

Commune	Naissances dans une famille sans revenu du travail	
	n	%
Saint-Josse-ten-Noode	1 032	42,9
Molenbeek-St-Jean	2 440	36,7
Bruxelles-ville	3 477	32,4
Schaerbeek	2 924	32,3
Saint-Gilles	981	30,2
Anderlecht	1 729	27,8
Koekelberg	341	24,7 (NS)
Evere	412	23,1
Forest	725	22
Etterbeek	537	20,1
Berchem-Ste-Agathe	210	18,8
Jette	461	18,8
Ganshoren	182	17,3
Ixelles	755	16,8
Uccle	368	10,2
Auderghem	140	9,6
Woluwe-St-Lambert	189	7,9
Watermael-Boitsfort	63	5,4
Woluwe-St-Pierre	102	5,3
Région bruxelloise	17 068	25,4

Tableau 14 : Proportion de naissances survenant dans une famille sans revenu du travail, par commune, Période 1998-2002

Source : *Bulletins statistiques de naissances et de décès, 2003, in Statistiques sanitaires et sociales en Région de Bruxelles-Capitale, fiches communales, Observatoire de la Santé et du Social, édition 2006/1*

(NS) : pas de différence statistiquement significative par rapport à la Région

4. Ces données ne sont pas présentées ici. Pour plus de détails consulter les fiches communales, Observatoire de la Santé et du Social.

II. L'enfant bruxellois au sein de ses milieux de vie

II.2 LES LIEUX D'ACCUEIL ET D'ÉDUCATION, LIEUX DE VIE EXTRA-FAMILIAUX

Pouvoir bénéficier de services à l'enfance de qualité en terme d'accueil et d'éducation est un des facteurs déterminants de la qualité de vie des enfants, surtout quand l'on sait que certains d'entre eux, dès le plus jeune âge, passent un temps important en-dehors du milieu familial, que ce soit à la crèche ou, plus grands, à l'école et au sein de structures d'accueil durant leur temps libre.

L'accessibilité (financière, géographique, culturelle ...) de ces services dédiés à l'enfance et à la petite enfance fait partie intégrante des critères de qualité de ceux-ci ; l'accès à des structures de qualité est annoncé en Communauté française comme un droit pour tous les enfants (Charte de la petite enfance, 1991 ; Code de qualité de l'accueil, 2003). Se placer dans une problématique du droit, implique de s'occuper de politiques anti-discrimination. En Région bruxelloise, l'Observatoire de l'Enfant de la COCOF est également soucieux d'équité de l'accueil, c'est-à-dire de l'égalité des chances pour toutes les familles dans l'utilisation des services.

L'accessibilité financière peut être visée, notamment, par l'application d'une tarification sociale, c'est-à-dire qui tienne compte des revenus de la famille. Pour favoriser l'accessibilité géographique, il est important que les services soient répartis sur l'ensemble de la Région bruxelloise, en mettant l'accent là où les besoins sont les plus importants, et notamment là où les enfants se retrouvent en plus grand nombre. L'accessibilité culturelle des services dépend davantage de la politique mise en place au sein de ces services.

Par delà ces dimensions relatives aux politiques d'accueil, reste la question de la qualité de vie des enfants dans les milieux d'accueil. Aucun indicateur de routine n'est disponible à ce jour pour évaluer celle-ci.

II.2.1 L'accueil de la petite enfance

● A propos de l'offre d'accueil dans la Région

A Bruxelles, l'accueil des enfants de 0 à 3 ans est réglementé, pour la partie francophone, par l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE), et pour la partie néerlandophone, par Kind & Gezin (K&G). Certaines structures sont bilingues ou bi-communautaires et dépendent donc à la fois de l'ONE et de Kind & Gezin. Elles n'apparaissent pas ici en tant que telles.

Deux modes d'accueil co-existent : l'accueil en collectivité (de type crèche) et l'accueil de type familial (accueillantes d'enfants) (Arrêté du 27/02/2003).

Les tarifs pratiqués par les milieux d'accueil dépendent du subventionnement de ceux-ci. Les milieux d'accueil subventionnés par l'ONE ou Kind & Gezin appliquent généralement un mode de tarification sociale, ce qui signifie que la participation financière des familles est calculée à partir des revenus de celle-ci, en fonction desquels un barème (imposé de façon réglementaire) est appliqué. Il existe aussi d'autres milieux d'accueil qui sont subventionnés par d'autres instances que l'ONE ou Kind & Gezin (politiques régionales ou européennes en matière de cohésion sociale, d'emploi, d'infrastructure, d'insertion socio-professionnelle et de formation). Ces milieux d'accueil appliquent généralement une tarification sociale.

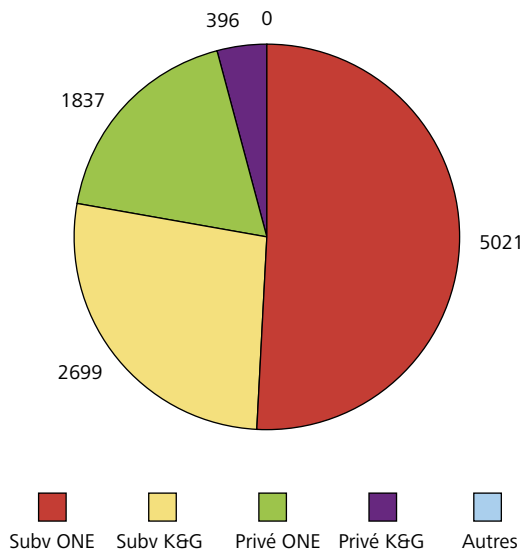
Les milieux d'accueil non subventionnés fixent leurs tarifs de manière libre.

Le paysage bruxellois de l'accueil des enfants de moins de 3 ans s'est considérablement modifié au cours des douze dernières années.

Ainsi, en 1995 (Boutsen M., 1997), quatre places d'accueil collectif sur cinq (78 %) étaient subventionnées en Région de Bruxelles-Capitale. L'accueil contrôlé par l'ONE était majoritaire (69 %) : 5021 places subventionnées pour 2699 sous le contrôle de Kind & Gezin ; 1837 places privées pour 396 sous le contrôle de Kind & Gezin. C'est ce que montre le graphique 3.

II. L'enfant bruxellois au sein de ses milieux de vie

Graphique 3 : Répartition des places d'accueil collectif en Région de Bruxelles-Capitale en 1995



Source : Boutsen M., 1997

La situation observée aujourd'hui à Bruxelles est sensiblement différente, et trois grandes tendances s'imposent peu à peu.

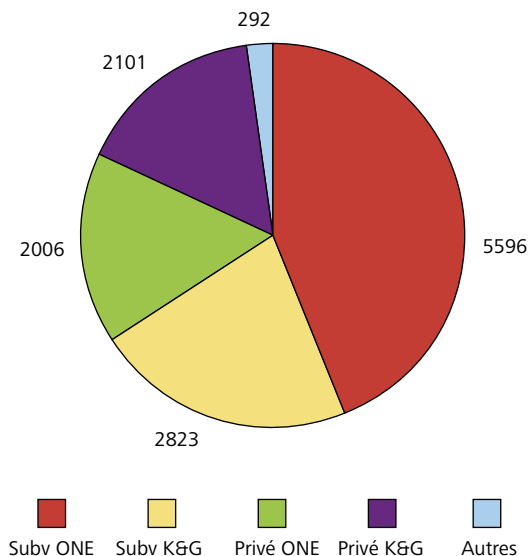
Tout d'abord, la part de l'accueil subventionné par l'ONE et Kind & Gezin, le plus accessible financièrement, a baissé dans la Région : il ne représente plus que 2/3 des places disponibles (66 %).

Ensuite, la part de l'accueil contrôlé par l'ONE est passé sous la barre des 60 % : le phénomène est particulièrement sensible dans l'accueil privé où Kind & Gezin contrôle désormais la majorité des places (2101, pour 2006 contrôlées par l'ONE).

Enfin, on voit apparaître un troisième secteur de l'accueil avec 292 places issues des politiques régionales de l'emploi (partenariat ORBEM) et de revitalisation des quartiers (SRDU, 2006).

Le graphique 4 permet de visualiser cette répartition de l'accueil.

Graphique 4 : Répartition des places d'accueil collectif en Région bruxelloise, 2007



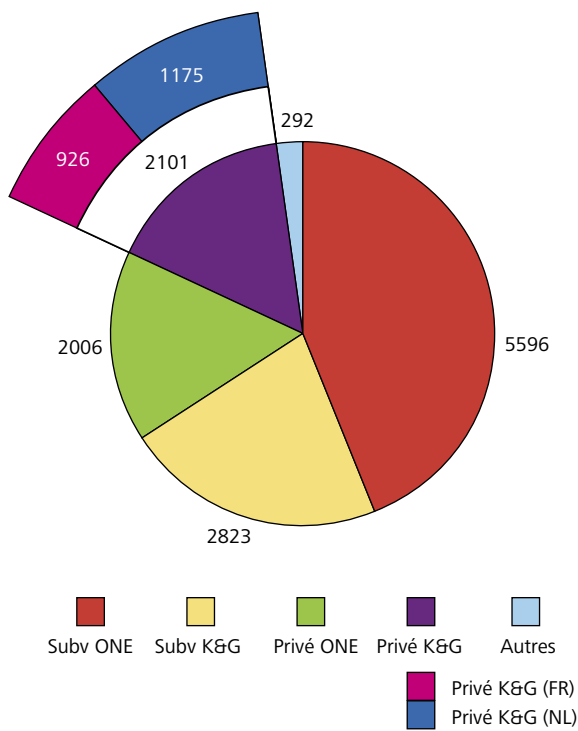
Source : ONE, Kind & Gezin et CERE - calculs CERE

Trois grandes tendances permettent aujourd'hui de dessiner les contours de l'offre d'accueil dans la Région bruxelloise :

1. l'offre d'accueil subventionnée par les deux Communautés, française et flamande (ONE et Kind & Gezin), est stable ou en légère croissance. Sa croissance est en partie déterminée par des moyens régionaux : les emplois ACS (agents contractuels subventionnés octroyés par la Région) affectés à la programmation de places par l'ONE ; les crédits à l'équipement et aux infrastructures octroyés par les Commissions communautaires ;
2. l'offre d'accueil privée connaît une forte croissance et se développe principalement sous le contrôle de Kind & Gezin : comme le montre le graphique 5, 45 % des places privées contrôlées par Kind & Gezin concernent des structures où seul le français est mentionné comme langue parlée ;

II. L'enfant bruxellois au sein de ses milieux de vie

Graphique 5 : Répartition des places d'accueil collectif en Région de Bruxelles-Capitale, selon le type, l'organisme de contrôle et la langue, 2007



● Offre d'accueil par commune

Le **tableau 15** montre la répartition de la capacité bruxelloise d'accueil en fonction des distinctions selon le mode de tarification, sociale ou libre, pour chacune des 19 communes. Nous plaçant du point de vue de l'utilisateur, nous privilégions dans ce tableau l'information concernant l'accessibilité financière. Ceci signifie que les milieux d'accueil non-subsidés par l'ONE ou K&G mais appliquant une tarification sociale se trouvent englobés dans la même catégorie que les milieux d'accueil subsidés par l'ONE ou K&G.

Les données relatives aux capacités d'accueil calculées selon le critère traditionnel subsidé/non-subsidé, sont consultables sur le site de l'ONE et celui de Kind & Gezin.

Source : ONE, Kind & Gezin et CERE – calculs CERE

- une offre d'accueil à vocation sociale ou culturelle (3ème secteur) émerge, qui se développe à la faveur des politiques de rénovation urbaine, à l'aide de financements régionaux (contrats de quartier, emplois subsidés) et/ou européens (Objectif 2, Urban).

L'ensemble des places d'accueil offertes par ces différents modes d'accueil constitue la capacité d'accueil totale au niveau de la Région bruxelloise.

II. L'enfant bruxellois au sein de ses milieux de vie

Commune	tarification	ONE			K&G			Total		
		collectif	familial	total	collectif	familial	total	collectif	familial	total
Anderlecht	sociale	372	15	387	198	12	210	570	27	597
	libre	116	14	130	266	14	280	382	28	410
Auderghem	sociale	150	0	150	121	0	121	271	0	271
	libre	82	9	91	143	5	148	225	14	239
Berchem-Sté-Agathe	sociale	72	4	76	99	0	99	171	4	175
	libre	29	4	33	28	19	47	57	23	80
Bruxelles-ville	sociale	1125	20	1145	511	12	523	1636	32	1668
	libre	291	7	298	284	12	296	575	19	594
Etterbeek	sociale	303	4	307	95	0	95	398	4	402
	libre	215	0	215	272	7	279	487	7	494
Evere	sociale	158	22	180	115	4	119	273	26	299
	libre	26	0	26	48	7	55	74	7	81
Forest	sociale	280	7	287	61	0	61	341	7	348
	libre	159	0	159	69	11	80	228	11	239
Ganshoren	sociale	36	74	110	123	0	123	159	74	233
	libre	45	0	45	35	0	35	80	0	80
Ixelles	sociale	728	4	732	148	0	148	876	4	880
	libre	111	4	115	153	0	153	264	4	268
Jette	sociale	153	4	157	191	0	191	344	4	348
	libre	79	0	79	73	17	90	152	17	169

Commune	tarification	ONE			K&G			Total		
		collectif	familial	total	collectif	familial	total	collectif	familial	total
Koekelberg	sociale	66	0	66	26	0	26	92	0	92
	libre	0	4	4	38	0	38	38	4	42
Molenbeek-St-Jean	sociale	254	4	258	299	0	299	553	4	557
	libre	12	4	16	52	8	60	64	12	76
Saint-Gilles	sociale	191	0	191	79	0	79	270	0	270
	libre	111	0	111	107	7	114	218	7	225
Saint-Josse	sociale	147	8	155	28	0	28	175	8	183
	libre	0	0	0	15	0	15	15	0	15
Schaerbeek	sociale	547	4	551	221	4	225	768	8	776
	libre	57	0	57	170	24	194	227	24	251
Uccle	sociale	443	60	503	223	0	223	666	60	726
	libre	358	12	370	155	18	173	513	30	543
Watermael-Boitsfort	sociale	88	49	137	87	0	87	175	49	224
	libre	35	4	39	27	5	32	62	9	71
Woluwe-St-Lambert	sociale	486	7	493	157	0	157	643	7	650
	libre	225	22	247	101	14	115	326	36	362
Woluwe-St-Pierre	sociale	249	6	255	95	0	95	344	6	350
	libre	70	14	84	50	5	55	120	19	139
Région	sociale	5546	289	5835	2846	32	2878	8392	321	8713
bruxelloise	libre	2433	119	2552	1899	170	2069	4332	289	4621

Tableau 15 : Nombre de places d'accueil 0-3 ans ONE et K&G en Région bruxelloise, selon le type de tarif appliqué, par commune, 2007

Source : ONE, Kind & Gezin, calculs CERE

II. L'enfant bruxellois au sein de ses milieux de vie

A partir de ces informations, on peut donc calculer la proportion, pour chaque commune, de places d'accueil qui bénéficient d'une tarification sociale.

Pour l'ensemble de la Région bruxelloise, on observe que 67 % des places d'accueil bénéficient d'une tarification sociale. Cette proportion varie de façon plus ou moins importante selon la commune, comme le montre le [tableau 16](#).

Commune	Type de tarification	
	sociale	libre
Etterbeek	45 %	55 %
Auderghem	53 %	47 %
Saint-Gilles	55 %	45 %
Uccle	57 %	43 %
Forest	59 %	41 %
Anderlecht	59 %	41 %
Woluwe-St-Lambert	64 %	36 %
Jette	67 %	33 %
Berchem-Ste-Agathe	69 %	31 %
Koekelberg	69 %	31 %
Woluwe-St-Pierre	72 %	28 %
Ganshoren	74 %	26 %
Bruxelles-ville	74 %	26 %
Schaerbeek	76 %	24 %
Watermael-Boitsfort	76 %	24 %
Ixelles	77 %	23 %
Evere	79 %	21 %
Molenbeek-St-Jean	88 %	12 %
Saint-Josse-ten-Noode	92 %	8 %
Région bruxelloise	67 %	33 %

Tableau 16 : Proportion de places d'accueil avec tarification sociale et de places d'accueil à tarif libre, selon la commune. Classement par proportion décroissante de places d'accueil avec tarification sociale, 2007

Source : ONE, K&G, calculs CERE

Ainsi, à Saint-Josse-ten-Noode, neuf places d'accueil sur dix bénéficient d'un système de tarification sociale. Par contre, Etterbeek est la seule commune où la proportion de places d'accueil à tarification libre est plus importante que la proportion de places d'accueil bénéficiant de la tarification sociale.

Notons en outre que les tarifs relevant de la législation ONE sont calculés pour correspondre à environ 11 % des revenus d'un ménage pour l'accueil d'un enfant à temps plein, et que cette proportion reste trop élevée pour les revenus les plus bas.

● Couverture de l'accueil par commune

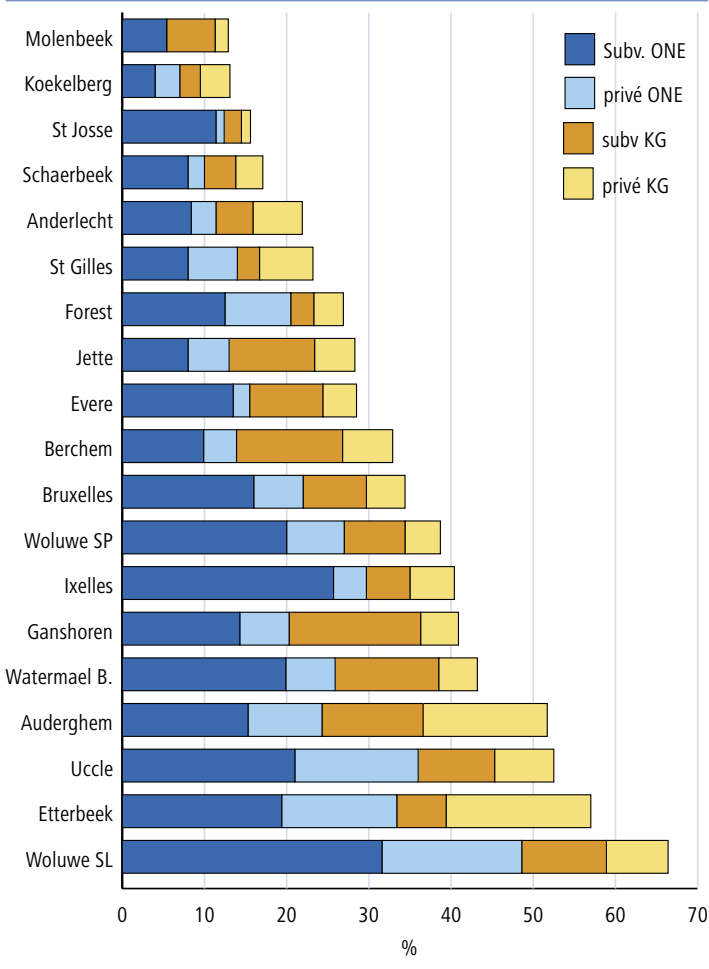
Il est utile de calculer la couverture des besoins d'accueil par commune pour identifier les zones où l'accueil doit être développé. Le taux de couverture est calculé en divisant le nombre total de places d'accueil au niveau de la commune par le nombre d'enfants de moins de 3 ans résidant dans la commune.

Au niveau de la Région bruxelloise, la couverture offerte par l'ensemble des milieux d'accueil organisés par l'ONE ou par K&G en 2005 est de 30 places pour 100 enfants résidant dans la Région. Toutefois, cette couverture est sensible à la natalité dont le taux est en augmentation constante depuis quelques années ([voir page 13](#)).

La ventilation par commune montre de grandes disparités en ce qui concerne la couverture des besoins d'accueil. Le [graphique 6](#) place les communes par ordre croissant de taux de couverture global obtenu en tenant compte des places d'accueil subventionnées et de celles avec tarification libre.

II. L'enfant bruxellois au sein de ses milieux de vie

Graphique 6 : Communes bruxelloises par ordre croissant du taux de couverture des milieux d'accueil subventionnés et non subventionnés, 2007



Source : ONE, Kind & Gezin, CERE – calculs CERE

Satisfaction de la demande des familles ayant des enfants de moins de 3 ans

A l'initiative de l'Observatoire de l'Enfant de la Cocof, une enquête d'envergure à été réalisée auprès de l'ensemble de la population bruxelloise ayant des enfants de moins de 12 ans. Pour ce qui concerne la petite enfance, nous reprenons ici les informations concernant la demande d'accueil et l'utilisation effective des différents types de milieux : en d'autres termes la satisfaction de la demande (Humblet P., 2004).

Lorsque nous avons comparé le type de milieu d'accueil auquel aspiraient les parents pour leurs enfants et l'utilisation effective de services, nous observons une insatisfaction tant pour le type de service que pour son accès.

Le tableau 17 présente ces divergences. Les crèches subventionnées représentent le milieu souhaité par quatre familles sur dix mais seules trois familles sur dix les utilisent effectivement. Un tiers des parents souhaitent s'occuper eux-mêmes de leur enfant : ils sont un peu plus nombreux à le faire dans les faits. Autre source d'insatisfaction, l'utilisation de milieux d'accueil à tarification non sociale est près de deux fois plus fréquente que la demande, certaines familles étant contraintes de recourir à ce type de milieu d'accueil en raison de la pénurie de place dans les milieux d'accueil subventionnés. Au total, 26,9 % des familles résidant dans la Région ne sont pas satisfaites du mode d'accueil de leur enfant âgé de moins de 3 ans.

	% des demandes	% d'utilisation
crèche, préguardiennat	39,3	30,6
parents	33,0	35,7
maison d'enfants	6,9	11,9
grands parents, autre personne de la famille	6,6	7,5
autre service	4,8	5,0
accueillante libre	2,6	3,2
autre	3,9	5,1
accueillante encadrée	3,0	1,1
total	100	100

Tableau 17 : Comparaison de la demande et de l'utilisation effective des milieux d'accueil pour enfants de moins de 3 ans

Source : Enquête Observatoire de l'Enfant de la Cocof, in : Humblet P., 2004

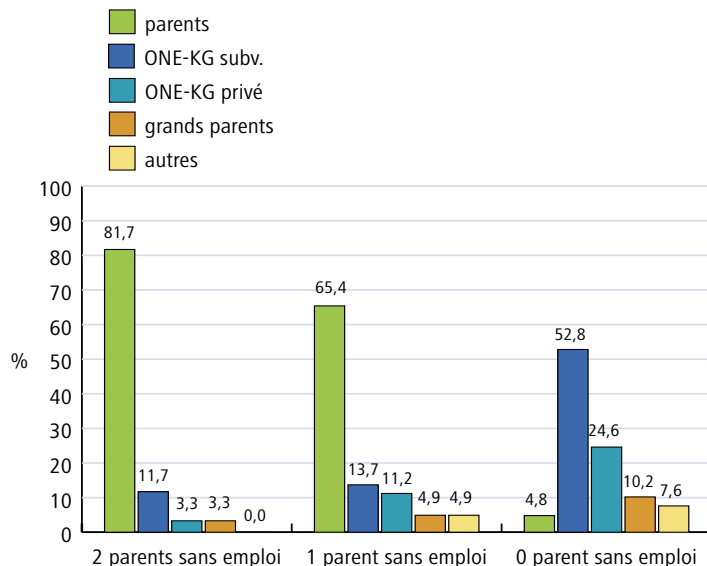
II. L'enfant bruxellois au sein de ses milieux de vie

Cette enquête a également révélé la faible place occupée par les grands parents comme mode principal d'accueil des enfants non scolarisés et le fait qu'ils apparaissent surtout comme un moyen complémentaire aux modes d'accueil extrafamiliaux.

● Conséquences sur le mode de vie des très jeunes enfants

Les milieux de vie des très jeunes enfants sont très dépendants de l'activité économique de leurs parents. L'enquête révèle que 2/3 des enfants âgés de moins de 3 ans sont gardés ou accueillis par d'autres personnes que par leurs parents pendant la journée. Le graphique 7 présente l'utilisation des milieux d'accueil par trois types de ménages : les ménages ne disposant pas de revenus du travail (2 parents sans emploi), les ménages où un seul parent travaille (1 parent sans emploi), et les ménages où les deux parents travaillent, y compris les ménages monoparentaux où le parent unique travaille (0 parent sans emploi). Il en ressort que pour les familles à double revenu, un nombre important d'enfants se trouve dans les milieux organisés par l'ONE et Kind & Gezin : respectivement 52,8 % et 24,6 % dans les milieux subventionnés et privés.

Graphique 7 : Répartition des principaux milieux d'accueil des enfants de moins de 3 ans non-scolarisés, selon l'activité des parents



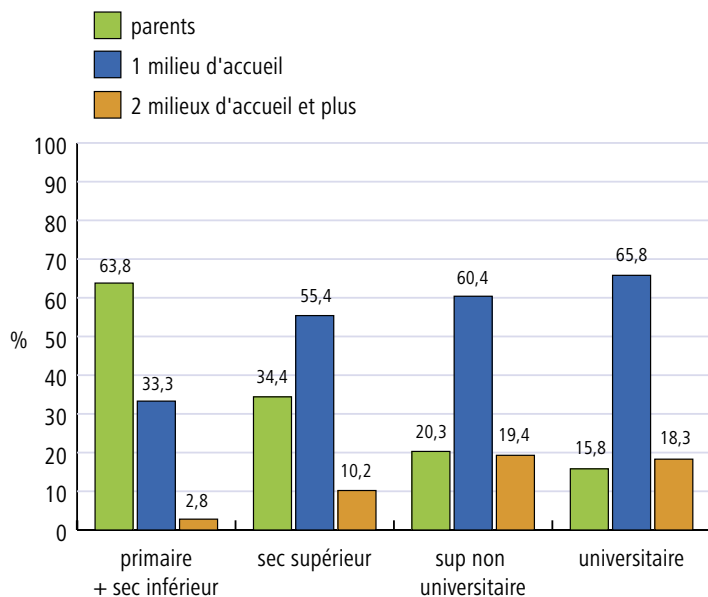
Source : Enquête Observatoire de l'Enfant de la Cocof, in : Humblet P., 2004

Cependant, le fait que la mère travaille est lui-même corrélé à son niveau d'étude. Ceci a des conséquences sur le mode de vie des enfants ; c'est ainsi que les enfants dont la mère a un faible niveau d'étude sont moins nombreux à faire l'expérience d'un milieu d'accueil extrafamilial. Dans le graphique 8, on relève qu'un enfant sur trois fréquente un milieu d'accueil lorsque sa mère a un niveau d'étude secondaire inférieur, et c'est le cas de plus de huit enfants sur dix dont la mère a un niveau d'étude supérieur.

Les nouvelles formes d'accueil s'inscrivent principalement dans cette perspective pour les enfants qui n'ont pas accès aux milieux d'accueil et dont les parents recherchent des milieux de socialisation et de culture comme services de base.

II. L'enfant bruxellois au sein de ses milieux de vie

Graphique 8 : Type et nombre de milieux de vie des enfants de moins de 3 ans selon le milieu social de la famille, en 2003



Source : Enquête de l'Observatoire de l'Enfant de la Cocof in : Humblet P., 2004

II.2.2 L'accueil durant le temps libre

Pour l'accueil durant le temps libre, la Région bruxelloise relève de l'aire de compétences des Communautés flamande et française. Autrement dit, deux politiques de l'accueil durant le temps libre coexistent à Bruxelles.

En Communauté flamande, il existe un dispositif (Kind & Gezin, 2007) qui permet de créer des *Initiatieven voor Buitenschoolse Opvang* (IBO). Les IBO accueillent durant leur temps libre les enfants de l'enseignement fondamental, c'est-à-dire de 2,5 à 12 ans. Les IBO sont liées à un organe de concertation locale (*lokale overleg*), composé de tous les acteurs associés dans l'accueil extrascolaire au sein d'une commune.

En Communauté française, l'accueil durant le temps libre est régi par le Décret Accueil Temps Libres (Décret 3 juillet 2003), qui a pour objectif d'inciter à la création de programmes de Coordination Locale pour l'Enfance (CLE), via un organe de concertation communale appelée «Commission Communale de l'Accueil» (CCA), mettant autour de la table l'ensemble des acteurs concernés par l'accueil durant le temps libre au sein de la commune. Dans ce cadre, des coordinateurs communaux ATL sont engagés en proportion du nombre d'enfants résidant dans la commune.

Au niveau fédéral, le Fonds d'Equipements et de Services Collectifs (FESC) intervient dans l'octroi de subsides à des structures d'accueil extrascolaire dans les trois Communautés.

Les données chiffrées détaillées au niveau communal pour la Région bruxelloise sont encore très parcellaires, et leur collecte non standardisée. Le [tableau 18](#) reprend les données communales bruxelloises disponibles à ce jour. Quatre communes bénéficient de tous les dispositifs : Anderlecht, Bruxelles-ville, Molenbeek-Saint-Jean et Saint-Josse-ten-Noode ; deux communes ne bénéficient d'aucun de ces dispositifs : Auderghem et Woluwe-Saint-Lambert.

L'étude de l'Observatoire de l'Enfant de la Cocof (Humblet P., 2004) auprès de l'ensemble de la population bruxelloise ayant des enfants de moins de 12 ans permet d'observer la fréquence de l'utilisation des milieux d'accueil. C'est ce que montre le [graphique 9](#).

Bon nombre d'enfants âgés de 6 à 12 ans cumulent plusieurs milieux d'accueil différents. Un enfant sur deux rentre à domicile après les heures scolaires de la semaine, et 44 % restent à l'école, soit en garderie scolaire, soit dans le cadre d'activités organisées.

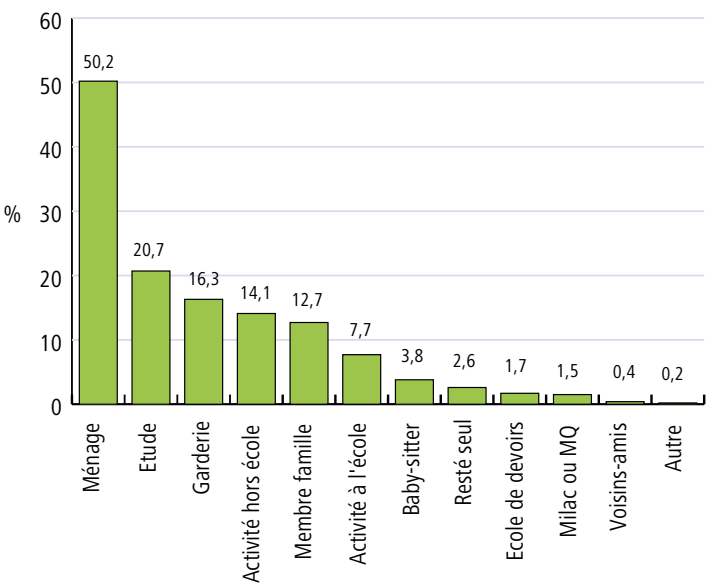
II. L'enfant bruxellois au sein de ses milieux de vie

Commune	Nombre d'enfants de 3 à 12 ans	Commission Communale de l'Accueil	Nombre de coordinateurs ATL (ETP)	Services bénéficiant d'une subvention FESC	Présence d'IBO
Anderlecht	10 637	oui	2	3	1
Auderghem	3 010	non	0	0	0
Berchem-Ste-Agathe	2 241	oui	0,5	0	0
Bruxelles-ville	15 824	oui	2	9	2
Etterbeek	3 723	non	0	8	0
Evere	4 002	oui	1	8	0
Forest	5 272	oui	1	0	0
Ganshoren	1 988	oui	0,5	0	0
Ixelles	5 697	oui	1	2	0
Jette	4 371	oui	1	0	1
Koekelberg	2 010	oui	0,5	0	0
Molenbeek-St-Jean	10 490	oui	2	2	1
Saint-Gilles	4 485	oui	1	7	0
Saint-Josse-ten-Noode	3 090	oui	0,5	9	1
Schaerbeek	13 462	oui	2	8	0
Uccle	7 274	oui	2	2	0
Watermael-Boitsfort	2 470	oui	0,5	1	0
Woluwe-St-Lambert	4 137	non	0	0	0
Woluwe-St-Pierre	3 807	oui	0,5	4	0

Tableau 18 : Données communales relatives à l'accueil durant le temps libre, 2006

Source : ONAFTS - FESC - Registre des projets d'accueil pour l'exercice 2006 et Projectenregister voor het dienstjaar 2006 - Calculs CERE

Graphique 9 : Proportion d'enfants âgés de 6 à 12 ans utilisant différents modes d'accueil pendant la semaine



Source : Enquête de l'Observatoire de l'Enfant de la Cocof, in Humblet P., 2004

II. L'enfant bruxellois au sein de ses milieux de vie

II.2.3 L'école

A Bruxelles, l'enseignement est organisé, pour la partie néerlandophone par la Communauté flamande, et pour la partie francophone, par la Communauté française.

Les données relatives à l'enseignement sont présentées de façon séparée pour chacune communauté ; en effet, elles n'ont pas pu être globalisées car elles n'ont pas été relevées au même moment de l'année scolaire et ne correspondent pas exactement aux mêmes périodes scolaires.

● L'enseignement francophone bruxellois

En Région bruxelloise pour l'année scolaire 2004-2005, on compte 103 194 enfants fréquentant l'enseignement fondamental francophone, dont 38 456 dans l'enseignement maternel, et 64 738 dans l'enseignement primaire. [Le tableau 19](#) ventile les données par commune.

Parmi les données disponibles, nous avons retenu comme information pertinente la nationalité des enfants, ainsi que leur lieu de résidence en Région bruxelloise ou en-dehors de celle-ci. La nationalité a été regroupée en quatre catégories : belge, non belge faisant partie de l'Union européenne, non belge extérieur à l'Union Européenne, et catégorie « autres » (regroupant nationalité indéterminée ou pas encore établie, réfugié, réfugié ONU, etc.).

Pour l'enseignement primaire, nous avons également retenu les proportions d'enfants redoublants et non-redoublants.

Les données présentées dans [le tableau 19](#) concernent les enfants qui fréquentent les écoles situées dans chaque commune, et non les enfants résidant dans ces communes.

Commune	Nombre d'enfants	
	maternel	primaire
Anderlecht	3 582	6 013
Auderghem	867	1 642
Berchem-Ste-Agathe	497	687
Bruxelles-ville	6 502	11 794
Etterbeek	1 477	2 731
Evere	1 052	1 790
Forest	1 818	2 826
Ganshoren	789	1 316
Ixelles	2 149	3 121
Jette	1 785	3 200
Koekelberg	657	1 079
Molenbeek-St-Jean	2 739	4 501
Saint-Gilles	1 199	2 062
Saint-Josse-ten-Noode	711	1 019
Schaerbeek	3 889	6 788
Uccle	3 649	6 439
Watermael-Boitsfort	905	1 225
Woluwe-St-Lambert	2 718	4 052
Woluwe-St-Pierre	1 471	2 453
Région bruxelloise	38 456	64 738

Tableau 19 : Nombre d'enfants dans l'enseignement fondamental francophone en Région bruxelloise, tous réseaux confondus, par commune d'implantation de l'école, 2004-2005

Source : ETNIC, 2006

II. L'enfant bruxellois au sein de ses milieux de vie

Nationalité des enfants

Au niveau régional, on constate que plus des trois quarts des enfants qui fréquentent l'enseignement francophone sont de nationalité belge, dans le maternel comme dans le primaire. Viennent ensuite dans des proportions moindres les enfants non belges extérieurs à l'UE, puis les enfants non belges appartenant à l'UE. Ces données fluctuent de façon importante selon la commune considérée, comme le montrent les tableaux 20 et 21 pour le maternel et pour le primaire.

Dans l'enseignement maternel

Certaines communes se démarquent particulièrement par rapport à la moyenne régionale. Ainsi, c'est à Saint-Gilles que la proportion d'enfants belges est la plus faible (55 %) et la proportion d'enfants non belges non UE la plus élevée (24,4 %). Des observations de terrain permettent de constater que les écoles de Saint-Gilles, Anderlecht, Molenbeek-Saint-Jean et Forest accueillent un grand nombre d'enfants primo-arrivants. A Ganshoren et Berchem-Sainte-Agathe, plus de neuf enfants sur dix sont belges. A Saint-Josse-ten-Noode, un peu plus d'un enfant sur cinq est de nationalité non belge non UE.

Ces tendances vont à peu près dans le même sens pour l'enseignement primaire, comme le montre le tableau 21.

Commune	belges		non belges UE		non belges non UE		autre / indéterminé		TOTAL
	n	%	n	%	n	%	n	%	
Anderlecht	2814	78,6	344	9,60	410	11,4	14	0,4	3582
Auderghem	694	80,0	107	12,34	63	7,3	3	0,3	867
Berchem-Ste-Agathe	455	91,5	18	3,62	24	4,8	0	0,0	497
Bruxelles-ville	5157	79,3	437	6,72	825	12,7	83	1,3	6502
Etterbeek	988	66,9	311	21,06	176	11,9	2	0,1	1477
Evere	924	87,8	58	5,51	69	6,6	1	0,1	1052
Forest	1415	77,8	209	11,50	184	10,1	10	0,6	1818
Ganshoren	723	91,6	29	3,68	33	4,2	4	0,5	789
Ixelles	1466	68,2	459	21,36	215	10,0	9	0,4	2149
Jette	1572	88,1	93	5,21	113	6,3	7	0,4	1785
Koekelberg	493	75,0	55	8,37	107	16,3	2	0,3	657
Molenbeek-St-Jean	2094	76,5	210	7,67	426	15,6	9	0,3	2739
Saint-Gilles	663	55,3	293	24,44	238	19,8	5	0,4	1199
Saint-Josse	520	73,1	41	5,77	148	20,8	2	0,3	711
Schaerbeek	2903	74,6	372	9,57	603	15,5	11	0,3	3889
Uccle	2846	78,0	544	14,91	250	6,9	9	0,2	3649
Watermael-Boitsfort	731	80,8	118	13,04	55	6,1	1	0,1	905
Woluwe-St-Lambert	2060	75,8	469	17,26	187	6,9	2	0,1	2718
Woluwe-St-Pierre	983	66,8	341	23,18	147	10,0	0	0,0	1471
Région bruxelloise	29501	78,6	4508	9,60	4273	11,4	174	0,4	38456

Tableau 20 : Nationalité des enfants de l'enseignement maternel francophone de la Région bruxelloise, tous réseaux confondus, selon la commune d'implantation de l'école, 2004-2005

Source : ETNIC, 2006

II. L'enfant bruxellois au sein de ses milieux de vie

Dans l'enseignement primaire

Commune	belges		non belges UE		non belges non UE		autre / indéterminé		TOTAL
	n	%	n	%	n	%	n	%	
Anderlecht	4716	78,4	489	8,1	801	13,3	7	0,1	6013
Auderghem	1379	84,0	131	8,0	72	4,4	60	3,7	1642
Berchem-Ste-Agathe	585	85,2	28	4,1	74	10,8	0	0,0	687
Bruxelles-ville	9232	78,3	623	5,3	1865	15,8	74	0,6	11794
Etterbeek	2047	75,0	359	13,1	315	11,5	10	0,4	2731
Evere	1585	88,5	82	4,6	123	6,9	0	0,0	1790
Forest	2229	78,9	296	10,5	291	10,3	10	0,4	2826
Ganshoren	1167	88,7	69	5,2	78	5,9	2	0,2	1316
Ixelles	2235	71,6	479	15,3	402	12,9	5	0,2	3121
Jette	2755	86,1	152	4,8	278	8,7	15	0,5	3200
Koekelberg	807	74,8	58	5,4	213	19,7	1	0,1	1079
Molenbeek-St-Jean	3304	73,4	300	6,7	883	19,6	14	0,3	4501
Saint-Gilles	948	46,0	534	25,9	567	27,5	13	0,6	2062
Saint-Josse	653	64,1	35	3,4	330	32,4	1	0,1	1019
Schaerbeek	4928	72,6	513	7,6	1329	19,6	18	0,3	6788
Uccle	5347	83,0	653	10,1	436	6,8	3	0,0	6439
Watermael-Boitsfort	1097	89,6	68	5,6	58	4,7	2	0,2	1225
Woluwe-St-Lambert	3431	84,7	372	9,2	247	6,1	2	0,0	4052
Woluwe-St-Pierre	1971	80,4	315	12,8	167	6,8	0	0,0	2453
Région bruxelloise	49589	77,9	5556	8,6	8529	13,2	1064	0,4	64738

Tableau 21 : Nationalité des enfants de l'enseignement primaire francophone de la Région bruxelloise, tous réseaux confondus, selon la commune d'implantation de l'école, 2004-2005

Source : ETNIC, 2006

Dans l'enseignement primaire également, Saint-Gilles présente une situation qui s'écarte considérablement des moyennes régionales en ce qui concerne les proportions d'enfants belges, non belges UE et non belges non UE ; moins de la moitié des enfants sont belges, l'autre moitié se répartissant de manière relativement équilibrée entre nationalités de l'Union Européenne et nationalités hors Union Européenne.

Dans l'enseignement primaire francophone à Watermael-Boitsfort, Ganshoren et Evere, près de neuf enfants sur dix sont belges.

La proportion d'enfants non belges non UE à Saint-Josse-ten-Noode est la plus élevée (32,4 %)

Lieu de résidence des enfants fréquentant l'enseignement francophone bruxellois

Cette information permet d'appréhender la mobilité interrégionale des enfants et l'utilisation des écoles à Bruxelles. Ainsi, un enfant sur dix est domicilié à l'extérieur de la Région. Il s'agit également d'une mesure indirecte de la mobilité pour les enfants plus jeunes, avant l'âge de 3 ans.

La mobilité intrarégionale, entre les communes, a fait l'objet d'une étude de l'Observatoire de l'enfant basée sur le recensement de 1991 (Humblet P. et al, 2002). Elle montrait que certaines communes comme Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Gilles ou Saint-Josse-ten-Noode scolarisaient moins d'enfants résidant sur leur territoire, et que d'autres en scolarisaient plus, comme par exemple, Bruxelles-ville, Uccle ou Ixelles.

Dans l'enseignement maternel

Au niveau régional, neuf enfants sur dix fréquentant l'enseignement maternel francophone bruxellois résident à Bruxelles. Cette proportion diffère selon la commune considérée, comme le montre le [tableau 22](#).

Dans l'enseignement maternel francophone de Saint-Gilles et de Koekelberg, près de 99 % de la population scolaire réside en Région bruxelloise. Par contre, à Woluwe-Saint-Pierre, les écoles maternelles francophones accueillent près de 30 % d'enfants habitant en-dehors de Bruxelles.

II. L'enfant bruxellois au sein de ses milieux de vie

Commune	Lieu de résidence de l'enfant						TOTAL
	En RBC		Hors RBC		Indéterminé		
	n	%	n	%	n	%	
Anderlecht	3 183	88,9	398	11,1	1	0,0	3 582
Auderghem	742	85,6	124	14,3	1	0,1	867
Berchem-Ste-Agathe	425	85,5	72	14,5	0	0,0	497
Bruxelles-ville	5 876	90,4	626	9,6	0	0,0	6 502
Etterbeek	1 410	95,5	67	4,5	0	0,0	1 477
Evere	965	91,7	87	8,3	0	0,0	1 052
Forest	1 722	94,7	94	5,2	2	0,1	1 818
Ganshoren	704	89,2	85	10,8	0	0,0	789
Ixelles	2 053	95,5	96	4,5	0	0,0	2 149
Jette	1 675	93,8	110	6,2	0	0,0	1 785
Koekelberg	646	98,3	11	1,7	0	0,0	657
Molenbeek-St-Jean	2 592	94,6	147	5,4	0	0,0	2 739
Saint-Gilles	1 181	98,5	18	1,5	0	0,0	1 199
Saint-Josse	696	97,9	15	2,1	0	0,0	711
Schaerbeek	3 753	96,5	136	3,5	0	0,0	3 889
Uccle	2 887	79,1	762	20,9	0	0,0	3 649
Watermael-Boitsfort	825	91,2	80	8,8	0	0,0	905
Woluwe-St-Lambert	2 217	81,6	501	18,4	0	0,0	2 718
Woluwe-St-Pierre	1 053	71,6	418	28,4	0	0,0	1 471
Région bruxelloise	34 605	90,0	3 847	10,0	4	0,0	38 456

Tableau 22 : Lieu de résidence des enfants de l'enseignement maternel francophone de la Région bruxelloise, tous réseaux confondus, selon la commune d'implantation de l'école, 2004-2005

Source : ETNIC, 2006

Dans l'enseignement primaire

Commune	Lieu de résidence de l'enfant						TOTAL
	en RBC		hors RBC		indéterminé		
	n	%	n	%	n	%	
Anderlecht	5 188	86,3	825	13,7	0	0,0	6 013
Auderghem	1 350	82,2	292	17,8	0	0,0	1 642
Berchem-Ste-Agathe	593	86,3	94	13,7	0	0,0	687
Bruxelles-ville	10 249	86,9	1 543	13,1	2	0,0	11 794
Etterbeek	2 448	89,6	282	10,3	1	0,0	2 731
Evere	1 616	90,3	173	9,7	1	0,0	1 790
Forest	2 615	92,5	211	7,5	0	0,0	2 826
Ganshoren	1 121	85,2	195	14,8	0	0,0	1 316
Ixelles	2 943	94,3	178	5,7	0	0,0	3 121
Jette	2 873	89,8	327	10,2	0	0,0	3 200
Koekelberg	1 039	96,3	40	3,7	0	0,0	1 079
Molenbeek-St-Jean	4 140	92,0	360	8,0	1	0,0	4 501
Saint-Gilles	2 021	98,0	41	2,0	0	0,0	2 062
Saint-Josse	997	97,8	22	2,2	0	0,0	1 019
Schaerbeek	6 429	94,7	357	5,3	2	0,0	6 788
Uccle	4 844	75,2	1 595	24,8	0	0,0	6 439
Watermael-Boitsfort	1 083	88,4	142	11,6	0	0,0	1 225
Woluwe-St-Lambert	3 111	76,8	940	23,2	1	0,0	4 052
Woluwe-St-Pierre	1 711	69,8	741	30,2	1	0,0	2 453
Région bruxelloise	56 371	87,1	8 358	12,9	9	0,0	64 738

Tableau 23 : Lieu de résidence des enfants de l'enseignement primaire francophone de la Région bruxelloise, tous réseaux confondus, selon la commune d'implantation de l'école, 2004-2005

Source : ETNIC, 2006

II. L'enfant bruxellois au sein de ses milieux de vie

Dans l'enseignement primaire, la proportion de résidents bruxellois est un peu moins élevée qu'en maternel (87,1 %) ; c'est dans les écoles de Saint-Gilles et de Saint-Josse-ten-Noode que cette proportion est la plus élevée, avec respectivement 97,8 % et 98 % d'enfants résidant à Bruxelles.

A Woluwe-Saint-Pierre, plus de 30 % des enfants des écoles primaires viennent de l'extérieur de la Région ; ceci s'explique probablement en partie par le caractère périphérique et limitrophe de cette commune, et par le fait qu'elle constitue une voie d'entrée importante de Bruxelles.

Uccle et Woluwe-Saint-Lambert présentent aussi des proportions d'enfants non-résidents à Bruxelles plus élevées que la moyenne régionale.

Proportion d'enfants ayant redoublé une ou plusieurs années de l'enseignement primaire

Mentionnons ici les résultats d'une étude publiée par la Fondation Roi Baudouin sur base de l'étude PISA menée par l'OCDE : si les performances scolaires sont en Belgique fortement liées à la position socio-économique des parents, la langue parlée à la maison et l'immigration (de 2^{ème} génération et plus encore l'immigration récente) jouent un rôle de manière très spécifique (Jacobs D. et al, 2007). La situation des enfants primo-arrivants est donc particulièrement importante à prendre en considération. Les deux communautés organisent un dispositif particulier d'aide à la scolarité pour ces enfants. A Bruxelles, 28 classes-passerelles (décret de la Communauté française du 31 mai 2001) sont organisées pour l'année scolaire 2006-2007 par la Communauté française, dont 14 dans l'enseignement primaire ; les communes concernées sont Anderlecht (2 classes), Bruxelles-ville (3 classes), Ixelles (1 classe), Molenbeek-Saint-Jean (2 classes), Saint-Gilles (2 classes), Saint-Josse-ten-Noode (1 classe) et Schaerbeek (4 classes)

Notons qu'au niveau de la Communauté flamande, des subsides sont également disponibles pour développer un soutien pédagogique spécifique pour les enfants rencontrant des difficultés de cet ordre.

Pour l'ensemble de la Région bruxelloise, un peu plus de 95 % des enfants n'ont jamais redoublé durant leur scolarité primaire. Cette proportion s'élève 97 % et plus à Woluwe-Saint-Lambert, Uccle, Evere, Ganshoren et Woluwe-Saint-Lambert. Par contre, à Saint-Josse-ten-Noode, presque un enfant sur dix a redoublé au moins une fois durant son parcours scolaire primaire. C'est ce que montre le [tableau 24](#).

Commune	non redoublants		redoublants		TOTAL
	n	%	n	%	
Anderlecht	5 753	95,7	260	4,3	6 013
Auderghem	1 580	96,2	62	3,8	1 642
Berchem-Ste-Agathe	655	95,3	32	4,7	687
Bruxelles-ville	11 075	93,9	719	6,1	11 794
Etterbeek	2 601	95,2	130	4,8	2 731
Evere	1 741	97,3	49	2,7	1 790
Forest	2 738	96,9	88	3,1	2 826
Ganshoren	1 280	97,3	36	2,7	1 316
Ixelles	2 983	95,6	138	4,4	3 121
Jette	3 066	95,8	134	4,2	3 200
Koekelberg	995	92,2	84	7,8	1 079
Molenbeek-St-Jean	4 194	93,2	307	6,8	4 501
Saint-Gilles	1 920	93,1	142	6,9	2 062
Saint-Josse	922	90,5	97	9,5	1 019
Schaerbeek	6 350	93,5	438	6,5	6 788
Uccle	6 277	97,5	162	2,5	6 439
Watermael-Boitsfort	1 187	96,9	38	3,1	1 225
Woluwe-St-Lambert	3 959	97,7	93	2,3	4 052
Woluwe-St-Pierre	2 380	97,0	73	3,0	2 453
Région bruxelloise	61 656	95,2	3 082	4,8	64 738

Tableau 24 : Proportions d'enfants redoublants et non redoublants dans l'enseignement primaire francophone de la Région bruxelloise, selon la commune d'implantation de l'école, 2004-2005

Source : ETNIC, 2006

II. L'enfant bruxellois au sein de ses milieux de vie

● L'enseignement néerlandophone bruxellois

Parmi les données rendues disponibles par la Communauté flamande, nous avons retenu les données d'inscription, le lieu de résidence des enfants en Région bruxelloise ou en-dehors de celle-ci, ainsi que la langue d'expression des familles. Par contre, en ce qui concerne la nationalité, les données produites par la Communauté flamande distinguent uniquement les familles «occidentales» et «non-occidentales». Ces données doivent être interprétées prudemment car le classement repose sur l'appréciation du directeur d'école, sur base de la déclaration par les parents de leur nationalité et/ou de celle des grands-parents de l'enfant et risque de mener à une approche ethnocentrée. Il n'est donc pas possible de donner une définition univoque de ce que recouvre les termes «enfant issu d'une famille à appartenance occidentale» et «enfant issu d'une famille à appartenance non-occidentale». C'est la raison pour laquelle nous ne présentons pas ces données ici.

En Région bruxelloise, on comptait 23 978 enfants fréquentant l'enseignement fondamental néerlandophone au 1^{er} février 2006, dont 10 976 dans l'enseignement maternel et 13 002 dans l'enseignement primaire. Le [tableau 25](#) ventile les données par commune.

Commune	nombre d'élèves	
	maternel	primaire
Anderlecht	1 501	1 806
Audergem	279	216
Berchem-Ste-Agathe	438	451
Bruxelles-ville	1 899	257
Etterbeek	442	2 423
Evere	447	683
Forest	288	531
Ganshoren	396	601
Ixelles	270	490
Jette	702	267
Koekelberg	342	478
Molenbeek-Saint-Jean	1 064	176
Saint-Gilles	236	1 155
Saint-Josse-ten-Noode	174	158
Schaerbeek	818	879
Uccle	461	291
Watermael-Boitsfort	237	738
Woluwe-St-Lambert	518	858
Woluwe-St-Pierre	464	544
Total	10 976	13 002

Tableau 25 : Nombre d'enfants dans l'enseignement fondamental néerlandophone bruxellois au 01/02/2006, selon la commune d'implantation de l'école

Source : Vlaamse Gemeenschapcommissie, 2006

II. L'enfant bruxellois au sein de ses milieux de vie

Lieu de résidence des enfants fréquentant l'enseignement néerlandophone bruxellois

L'enseignement maternel

Dans l'enseignement maternel néerlandophone bruxellois, la proportion d'enfants résidant à Bruxelles est un peu moins élevée que dans l'enseignement maternel francophone, puisqu'elle est de 86,7 %

Cette proportion a augmenté puisque qu'elle était de 80,1 % pour l'année scolaire 1995-1996.

Le [tableau 26](#) montre la ventilation par commune.

Deux communes se démarquent plus nettement ; Watermael-Boitsfort et Woluwe-Saint-Pierre présentent en effet des proportions d'enfants non-résidents plus élevées que la moyenne régionale, ceci s'expliquant notamment par leur situation périphérique et limitrophe et le fait qu'elles constituent des voies d'entrée importantes dans Bruxelles.

A Saint-Gilles et Saint-Josse-ten-Noode, la totalité des enfants du maternel néerlandophone réside en Région bruxelloise.

Commune	Lieu de résidence de l'enfant				TOTAL
	en RBC		hors RBC		
	n	%	n	%	
Anderlecht	1 275	84,9	226	15,1	1 501
Auderghem	232	83,2	47	16,8	279
Berchem-Ste-Agathe	359	82,0	79	18,0	438
Bruxelles-ville	1 690	89,0	209	11,0	1 899
Etterbeek	400	90,5	42	9,5	442
Evere	420	94,0	27	6,0	447
Forest	276	95,8	12	4,2	288
Ganshoren	335	84,6	61	15,4	396
Ixelles	241	89,3	29	10,7	270
Jette	633	90,2	69	9,8	702
Koekelberg	302	88,3	40	11,7	342
Molenbeek-St-Jean	898	84,4	166	15,6	1 064
Saint-Gilles	236	100,0	0	0,0	236
Saint-Josse	174	100,0	0	0,0	174
Schaerbeek	803	98,2	15	1,8	818
Uccle	376	81,6	85	18,4	461
Watermael-Boitsfort	145	61,2	92	38,8	237
Woluwe-St-Lambert	428	82,6	90	17,4	518
Woluwe-St-Pierre	289	62,3	175	37,7	464
Région bruxelloise	9 512	86,7	1464	13,3	10 976

Tableau 26 : Lieu de résidence des enfants de l'enseignement maternel néerlandophone de la Région bruxelloise, tous réseaux confondus, selon la commune d'implantation de l'école, au 01/02/2006

Source : Vlaamse Gemeenschapcommissie, 2006

II. L'enfant bruxellois au sein de ses milieux de vie

L'enseignement primaire

Comme pour l'enseignement maternel, la proportion d'enfants résidant à Bruxelles et fréquentant l'enseignement primaire néerlandophone est un peu moins élevée que dans l'enseignement francophone, puisqu'elle est de 81,5 %. Cette proportion est en augmentation puisque pour l'année scolaire 1995-1996, on comptait seulement 73,2 % d'enfants résidant à Bruxelles. Le tableau 27 montre la ventilation de ces données selon la commune d'implantation de l'école.

Accentuant la tendance observée dans l'enseignement maternel, Watermael-Boitsfort et Woluwe-Saint-Pierre présentent des proportions de non-résidents considérablement plus élevées que la moyenne régionale, dans l'enseignement primaire. Saint-Josse-ten-Noode, Saint-Gilles et Schaerbeek présentent les proportions les plus élevées de résidents bruxellois.

Commune	Lieu de résidence de l'enfant				TOTAL
	en RBC		hors RBC		
	n	%	n	%	
Anderlecht	1 374	76,1	432	23,9	1 806
Auderghem	192	74,7	65	25,3	216
Berchem-Ste-Agathe	376	76,7	114	23,3	451
Bruxelles-ville	1 979	81,7	444	18,3	257
Etterbeek	543	79,5	140	20,5	2 423
Evere	538	89,5	63	10,5	683
Forest	247	92,5	20	7,5	531
Ganshoren	382	79,9	96	20,1	601
Ixelles	185	85,6	31	14,4	490
Jette	744	84,6	135	15,4	267
Koekelberg	401	88,9	50	11,1	478
Molenbeek-St-Jean	1 082	93,7	73	6,3	176
Saint-Gilles	174	98,9	2	1,1	1 155
Saint-Josse-ten-Noode	158	100,0	0	0,0	158
Schaerbeek	833	97,1	25	2,9	879
Uccle	398	73,2	146	26,8	291
Watermael-Boitsfort	160	55,0	131	45,0	738
Woluwe-St-Lambert	410	77,2	121	22,8	858
Woluwe-St-Pierre	422	57,2	316	42,8	544
Région bruxelloise	10 598	81,5	2 404	18,5	13 002

Tableau 27 : Lieu de résidence des enfants de l'enseignement primaire néerlandophone de la Région bruxelloise, tous réseaux confondus, selon la commune d'implantation de l'école, au 01/02/2006

Source : Vlaamse Gemeenschapcommissie, 2006

II. L'enfant bruxellois au sein de ses milieux de vie

Langue d'expression des familles

Les données disponibles permettent de ventiler les enfants inscrits selon la langue d'expression de la famille, en 4 catégories différentes :

- Familles homogènes néerlandophones : lorsque les deux parents (ou le parent, dans le cas de familles monoparentales) de l'enfant sont néerlandophones
- Familles «à mixité linguistique» (néerlandais + une autre langue) : lorsqu'un seul parent de l'enfant a le néerlandais pour langue maternelle
- Familles francophones homogènes : lorsque les deux parents (ou le parent, dans le cas de familles monoparentales) de l'enfant sont francophones
- Familles allophones homogènes : familles dont ni le néerlandais ni le français n'est la langue maternelle des parents.

D'une manière générale, on remarque qu'au niveau de la Région, les familles néerlandophones homogènes ne sont pas les plus fréquentes dans l'enseignement néerlandophone bruxellois, quel que soit le réseau d'enseignement considéré, tant pour le maternel que pour le primaire. Les données varient quelque peu, mais les tendances restent les mêmes pour maternel et primaire.

L'enseignement maternel

42,5 % des enfants fréquentant l'enseignement maternel néerlandophone bruxellois vivent dans une famille où la langue d'expression n'est ni le néerlandais, ni le français. 27,4 % des enfants ont à la fois un père et une mère francophones ; 19,6 % vivent dans une famille à mixité linguistique où l'un des deux parents a le néerlandais comme langue maternelle. Enfin, seuls 10,5 % des enfants ont un père et une mère néerlandophones.

C'est dès l'année scolaire 1991-1992 que les familles néerlandophones homogènes n'ont plus été les plus nombreuses dans les écoles maternelles néerlandophones bruxelloises, mais les différences étaient moins marquées qu'actuellement. Pour l'année 2005-2006, ces écoles étaient surtout fréquentées par les familles francophones homogènes (30,3 %), suivies par les familles à mixité linguistique (26,0 %), les familles allophones homogènes (22,2 %) et enfin les familles néerlandophones homogènes (21,5 %)

Le tableau 28 présente les données par commune ; les communes sont classées par ordre décroissant de la proportion de familles francophones homogènes.

Commune	néerlandophone homogène		mixité linguistique		francophone homogène		allophone homogène	
	n	%	N	%	n	%	n	%
Woluwe-St-Pierre	48	10,3	88	19,0	279	60,1	49	10,6
Audergem	23	8,2	69	24,7	150	53,8	37	13,3
Uccle	46	10,0	102	22,1	246	53,4	67	14,5
Woluwe-St-Lambert	54	10,4	158	30,5	272	52,5	34	6,6
Watermael-Boitsfort	34	14,3	81	34,2	118	49,8	4	1,7
Berchem-Ste-Agathe	56	12,8	128	29,2	165	37,7	89	20,3
Ixelles	26	9,6	62	23,0	100	37,0	82	30,4
Forest	29	10,1	87	30,2	93	32,3	79	27,4
Ganshoren	71	17,9	102	25,8	127	32,1	96	24,2
Anderlecht	136	9,1	246	16,4	390	26,0	729	48,6
Etterbeek	78	17,6	143	32,4	112	25,3	109	24,7
Evere	32	7,2	90	20,1	110	24,6	215	48,1
Jette	117	16,7	163	23,2	146	20,8	276	39,3
Schaerbeek	78	9,5	109	13,3	148	18,1	483	59,0
Bruxelles-ville	214	11,3	259	13,6	337	17,7	1089	57,3
Molenbeek-St-Jean	84	7,9	210	19,7	144	13,5	626	58,8
Saint-Gilles	5	2,1	22	9,3	24	10,2	185	78,4
Koekelberg	19	5,6	30	8,8	33	9,6	260	76,0
Saint-Josse	0	0,0	7	4,0	8	4,6	159	91,4
Total	1150	10,5	2156	19,6	3002	27,4	4668	42,5

Tableau 28 : Langue parlée par la famille de l'enfant dans l'enseignement maternel néerlandophone, selon la commune d'implantation de l'école, au 01/02/2006

Source : Vlaamse Gemeenschapcommissie, 2006

Il est intéressant de pointer les communes où les écoles maternelles néerlandophones bruxelloises présentent une proportion d'enfants de familles francophones homogènes supérieure à la moyenne régionale (surlignées en bleu). Woluwe-Saint-Pierre se démarque particulièrement à cet égard.

II. L'enfant bruxellois au sein de ses milieux de vie

On remarque également qu'à l'exception d'Etterbeek, les communes qui ne présentent pas cette sur-proportion d'enfants de familles francophones homogènes par rapport à la moyenne régionale sont aussi celles qui présentent une proportion d'enfants de familles allophones homogènes supérieure à la moyenne régionale (surlignées en vert).

L'enseignement primaire

La même tendance s'observe pour les enfants du primaire, même si les différences apparaissent moins marquées : les familles néerlandophones homogènes ne sont pas les plus représentées dans l'enseignement primaire néerlandophone bruxellois, puisque 37,2 % des enfants fréquentant celui-ci vivent dans une famille où la langue maternelle n'est ni le néerlandais, ni le français. 25,8 % des enfants ont à la fois un père et une mère francophones ; 22,7 % vivent dans une famille où l'un des deux parents a le néerlandais comme langue maternelle. Enfin, seuls 14,3 % des enfants ont un père et une mère néerlandophones.

Au cours de cette dernière décennie, la tendance s'est totalement inversée en ce qui concerne la langue parlée dans la famille, puisqu'en 1995-1996, les familles les plus représentées dans l'enseignement primaire néerlandophone bruxellois étaient les familles néerlandophones homogènes avec 33,9 %, suivies par les familles plurilingues (29,6 %), les familles francophones homogènes (21,9 %) et enfin les familles allophones homogènes (14,5 %).

Le **tableau 29** classe les communes par ordre décroissant de la proportion de familles francophones homogènes dans l'enseignement primaire néerlandophone bruxellois.

A l'exception de Berchem-Sainte-Agathe, ce sont les mêmes communes (surlignées en bleu) qui, comme pour l'enseignement maternel, présentent des proportions plus élevées que la moyenne régionale en ce qui concerne la présence d'enfants de familles francophones homogènes. A Saint-Josse-ten-Noode, plus de neuf enfants sur dix sont issus de familles allophones homogènes.

Commune	néerlandophone homogène		mixité linguistique		francophone homogène		allophone homogène	
	n	%	n	%	n	%	n	%
Woluwe-St-Pierre	118	16,0	134	18,2	433	58,7	53	7,2
Uccle	67	12,3	105	19,3	298	54,8	74	13,6
Woluwe-St-Lambert	72	13,6	149	28,1	278	52,4	32	6,0
Watermael-Boitsfort	39	13,4	99	34,0	143	49,1	10	3,4
Forest	20	7,5	71	26,6	119	44,6	57	21,3
Audergem	31	12,1	89	34,6	95	37,0	42	16,3
Ganshoren	105	22,0	134	28,0	150	31,4	89	18,6
Ixelles	32	14,8	43	19,9	63	29,2	78	36,1
Anderlecht	270	15,0	386	21,4	452	25,0	698	38,6
Berchem-Ste-Agathe	109	22,2	166	33,9	116	23,7	99	20,2
Etterbeek	126	18,4	245	35,9	154	22,5	158	23,1
Evere	93	15,5	165	27,5	121	20,1	222	36,9
Saint-Gilles	0	0,0	20	11,4	32	18,2	124	70,5
Molenbeek-St-Jean	40	3,5	234	20,3	197	17,1	684	59,2
Bruxelles-ville	401	16,5	453	18,7	400	16,5	1169	48,2
Jette	216	24,6	187	21,3	140	15,9	336	38,2
Schaerbeek	64	7,5	167	19,5	112	13,1	515	60,0
Koekelberg	51	11,3	102	22,6	55	12,2	243	53,9
Saint-Josse	1	0,6	3	1,9	0	0,0	154	97,5
Total	1855	14,3	2952	22,7	3358	25,8	4837	37,2

Tableau 29 : Langue parlée par la famille de l'enfant dans l'enseignement primaire néerlandophone, selon la commune d'implantation de l'école, au 01/02/2006

Source : Vlaamse Gemeenschapcommissie, 2006

III. L'enfant bruxellois et sa santé

Les indicateurs de santé des jeunes enfants disponibles en routine sont très spécifiques à la première année de vie : mortalité infantile, insuffisance pondérale à la naissance, et vaccination. L'insuffisance pondérale à la naissance est un indicateur de risque accru en matière de survie et de santé au cours des premières années de l'enfant. La mortalité infantile est un indicateur standard qui reflète à la fois la richesse d'un pays pour couvrir des besoins essentiels et la disponibilité de services de prévention sanitaire de base pour protéger chaque grossesse, y compris au sein des populations marginalisées. D'autres indicateurs peuvent être ajoutés sur le plan social : par exemple l'âge de la mère à la naissance de l'enfant. Nous prenons en considération ici à la fois la précocité de la grossesse avant l'âge de 20 ans et le report de la maternité au cours de la vie. Enfin, la vaccination révèle l'importance de la prévention et des soins de santé primaire en faveur de tous les enfants.

Outre ces indicateurs relatifs aux enfants pendant leur première année de vie, très peu de données sont disponibles pour la Région. Il est en effet nécessaire de disposer de données collectées par les secteurs de la santé des deux Communautés, sous des formes compatibles pour pouvoir être additionnées les unes aux autres. Il faut donc se tourner vers des études menées au niveau fédéral. C'est en partie le cas de l'étude internationale coordonnée par l'Organisation mondiale de la santé sur les Comportements liés à la santé des enfants en âge scolaire (enquête HBSC, PROMES, 2007). Toutefois, les enfants concernés ont 11 ans et plus, et les résultats concernant la Région ne sont pas représentatifs de la population. D'autre part, l'enquête de santé belge par interview est très peu adaptée à la population d'enfants, en particulier dans celles de 2001 et de 2004 (Institut Scientifique de Santé Publique, 2001 et 2004).

III.1 AUTOUR DE LA NAISSANCE

III.1.1 Les enfants de petit poids de naissance

Sept bébés sur cent naissent avec un poids inférieur à deux kilos et demi en Région bruxelloise. Le tableau 30 montre les variations entre les communes.

Commune	petits poids (< 2500kg)	
	n (1998-2002)	% (1)
Anderlecht	510	7,9 (s)
Jette	198	7,9
Saint-Gilles	253	7,7
Berchem-Ste-Agathe	84	7,5
Uccle	245	7,5
Ganshoren	79	7,4
Koekelberg	104	7,4
Bruxelles-ville	789	7,2
Etterbeek	190	7,1
Watermael-Boitsfort	75	7,0
Evere	123	6,9
Woluwe-St-Lambert	157	6,9
Ixelles	291	6,7
Schaerbeek	608	6,6
Molenbeek-St-Jean	445	6,4
Forest	204	6,3
Auderghem	84	6,1
Saint-Josse-ten-Noode	146	6,0
Woluwe-St-Pierre	106	5,8 (s)
Région bruxelloise	4 691	7,0

Tableau 30 : Proportion d'enfants présentant un petit poids de naissance, par commune, période 1998-2002

Source : Bulletins statistiques de naissances et de décès, période 1998-2002, in Statistiques sanitaires et sociales en Région de Bruxelles-Capitale, fiches communales, Observatoire de la Santé et du Social, Bruxelles, édition 2006/1

(1) pour 100 naissances totales ou vivantes
(s) différence statistiquement significative par rapport à la Région

III. L'enfant bruxellois et sa santé

Une proportion plus importante de bébés avec un petit poids de naissance s'observe à Anderlecht (7,9 %, différence statistiquement significative), tandis qu'à Woluwe-Saint-Pierre, il y a proportionnellement moins de bébés dans ce cas (5,8 %, différence statistiquement significative).

III.1.2 L'âge de la mère à la naissance

L'âge de la mère à la naissance de l'enfant peut représenter un facteur de risque notamment en ce qui concerne la prématurité. Chez les mères de moins de 20 ans, ce risque est surtout lié à des conditions sociales défavorables. Chez les mères plus âgées (40 ans et plus), le risque de prématurité est liée à des motifs d'ordre physiologique.

- Les mères de moins de 20 ans

3,3 % des bébés naissent de mères ayant moins de 20 ans en Région bruxelloise. On observe une grande variation entre les communes, de même qu'une différence significative par rapport à la moyenne régionale pour la plupart d'entre elles, comme le montre le [tableau 31](#). Les communes où il y a proportionnellement le plus de mères de moins de 20 ans sont les communes dont la population présente un faible niveau socioéconomique comme Saint-Josse-ten-Noode (6,4 %) ou Molenbeek-Saint-Jean (4,5 %). Celle où il en a proportionnellement le moins est Woluwe-Saint-Lambert (1 %).

Commune	mères < 20 ans	
	n	% (1)
Saint-Josse-ten-Noode	166	6,4 (s)
Molenbeek-St-Jean	323	4,5 (s)
Schaerbeek	431	4,4 (s)
Anderlecht	287	4,3 (s)
Bruxelles-ville	458	4,0 (s)
Saint-Gilles	125	3,5
Koekelberg	44	3,0
Forest	90	2,5 (s)
Berchem-Ste-Agathe	29	2,4
Jette	64	2,4 (s)
Etterbeek	68	2,3 (s)
Ganshoren	26	2,3 (s)
Evere	42	2,2 (s)
Auderghem	31	2,0 (s)
Ixelles	96	2,0 (s)
Woluwe-St-Pierre	28	1,4
Uccle	48	1,2 (s)
Watermael-Boitsfort	14	1,1 (s)
Woluwe-St-Lambert	26	1,0 (s)
Région bruxelloise	2 396	3,3

Tableau 31 : Proportion de mères de moins de 20 ans, parmi l'ensemble des naissances, par commune, période 1998-2002

Source : *Bulletins statistiques de naissances et de décès, période 1998-2002, in : Statistiques sanitaires et sociales en Région de Bruxelles-Capitale, fiches communales, Observatoire de la Santé et du Social, Bruxelles, édition 2006/1*

(1) pour 100 naissances totales ou vivantes

(s) différence statistiquement significative par rapport à la Région

III. L'enfant bruxellois et sa santé

● Les mères de 40 ans et plus

Comme le montre le [tableau 32](#), certaines communes voient naître un nombre de bébés de mères âgées plus important que la moyenne régionale : Watermael-Boitsfort (4,7 %), Uccle (4 %), Woluwe-Saint-Pierre (4 %) et Ixelles (3,7 %) (différences significatives par rapport à la moyenne régionale). Ce sont des communes de niveau socioéconomique supérieur.

Dans d'autres communes, il y a au contraire moins de mères âgées ; c'est le cas à Koekelberg (2,1 %, différence significative), Berchem-Ste-Agathe (2,4 %) et Schaerbeek (2,7 %, différence significative).

Commune	mères ≥ 40 ans	
	n	% (1)
Watermael-Boitsfort	58	4,7 (s)
Uccle	157	4,0 (s)
Woluwe-St-Pierre	82	4,0 (s)
Ixelles	181	3,7 (s)
Bruxelles-ville	406	3,5
Woluwe-St-Lambert	89	3,5
Forest	120	3,4
Saint-Gilles	119	3,4
Etterbeek	93	3,2
Evere	61	3,2
Saint-Josse-ten-Noode	83	3,2
Auderghem	47	3,0
Jette	79	3,0
Molenbeek-St-Jean	216	3,0
Ganshoren	33	2,9
Anderlecht	186	2,8
Schaerbeek	260	2,7 (s)
Berchem-Ste-Agathe	29	2,4
Koekelberg	30	2,1 (s)
Région bruxelloise	2 329	3,2

Tableau 32 : Proportion de mères de plus de 40 ans, parmi l'ensemble des naissances, par commune, période 1998-2002

Source : *Bulletins statistiques de naissances et de décès, période 1998-2002, in Statistiques sanitaires et sociales en Région de Bruxelles-Capitale, fiches communales, Observatoire de la Santé et du Social, Bruxelles, édition 2006/1*

(1) pour 100 naissances totales ou vivantes
(s) différence statistiquement significative par rapport à la Région

III. L'enfant bruxellois et sa santé

III.1.3 La mortalité autour de la naissance

Nous utilisons ici trois indicateurs pour mesurer la mortalité autour de la naissance :

- la mortalité périnatale : lorsque le décès survient entre la 22^{ème} semaine de gestation (ou lorsque le fœtus a atteint 500g) et le sixième jour suivant la naissance ;
- la mortalité infantile : lorsque le décès survient entre la naissance et l'âge d'un an ;
- la mortalité foeto-infantile : lorsque le décès survient entre la 22^{ème} semaine de gestation et l'âge d'1 an.

La mortalité foeto-infantile est de 10 pour 1000 naissances et la mortalité infantile de 5,1 ‰ en Région bruxelloise. Il faut noter les inégalités intercommunales importantes de ces indicateurs : certaines communes présentent un taux significativement plus élevé, c'est le cas d'Anderlecht (13,1 ‰). D'autres communes présentent un taux très inférieur, comme Watermael-Boitsfort (4,3 ‰), Woluwe-Saint-Pierre (4,9 ‰, différence significative), Woluwe Saint-Lambert (5,1 ‰, différence significative) et Etterbeek (5,5 ‰, différence significative).

Commune	mortalité périnatale		mortalité infantile		mortalité foeto-infantile	
	pour 1000 naissances		pour 1000 naissances		pour 1000 naissances	
	n		n		n	
Anderlecht	63	9,4	42	6,3	88	13,1 (s)
Auderghem	15	9,7	9	5,9	18	11,7
Koekelberg	10	6,8	9	6,2	17	11,6
Molenbeek-St-Jean	59	8,2	39	5,5	81	11,3
Schaerbeek	79	8,1	55	5,7	110	11,3
Evere	15	7,8	9	4,7	21	10,9
Berchem-Ste-Agathe	10	8,3	5	4,2	13	10,8
Saint-Josse-ten-Noode	19	7,3	15	5,8	28	10,8
Bruxelles-ville	84	7,2	66	5,7	122	10,5
Saint-Gilles	27	7,6	20	5,7	34	9,6
Ixelles	30	6,2	27	5,6	46	9,5
Uccle	25	6,4	18	4,6	37	9,5
Ganshoren	6	5,3	5	4,5	10	8,9
Forest	27	7,6	13	3,7	30	8,4
Jette	15	5,7	13	5,0	21	8,0
Etterbeek	9	3,1	9	3,1	16	5,5 (s)
Woluwe-St-Lambert	11	4,3	5	2,0	13	5,1 (s)
Woluwe-St-Pierre	5	2,5	7	3,4	10	4,9 (s)
Watermael-Boitsfort	3		4		6	4,8
Région bruxelloise	512	7,1	370	5,1	721	10,0

Tableau 33 : Données relatives à la mortalité périnatale, infantile et foeto-infantile pour 1000 naissances, par commune, période 1998-2002

Source : Bulletins statistiques de naissances et de décès, période 1998-2002, in Statistiques sanitaires et sociales en Région de Bruxelles-Capitale, fiches communales, Observatoire de la Santé et du Social, Bruxelles, édition 2006/1

(s) différence statistiquement significative par rapport à la Région

III. L'enfant bruxellois et sa santé

III.2 LA VACCINATION

La dernière enquête concernant la vaccination à Bruxelles date de 2000. Elle a été réalisée auprès d'un échantillon représentatif de 380 enfants sélectionnés aléatoirement dans dix-huit communes bruxelloises. Depuis lors, des modifications ont eu lieu dans la composition des vaccins (vaccins combinés). Une nouvelle enquête est actuellement en cours.

Polio 3 doses	92,6 %
DTP-DT 4 doses	81,1 %
Pertussis 4 doses	79,0 %
Hib	79,2 %
Hép B 3 doses	42,1 %
RRO 1 dose	74,5 %

Tableau 34 : Couverture vaccinale, Bruxelles, 2000

Source : Swennen B. et al, 2000

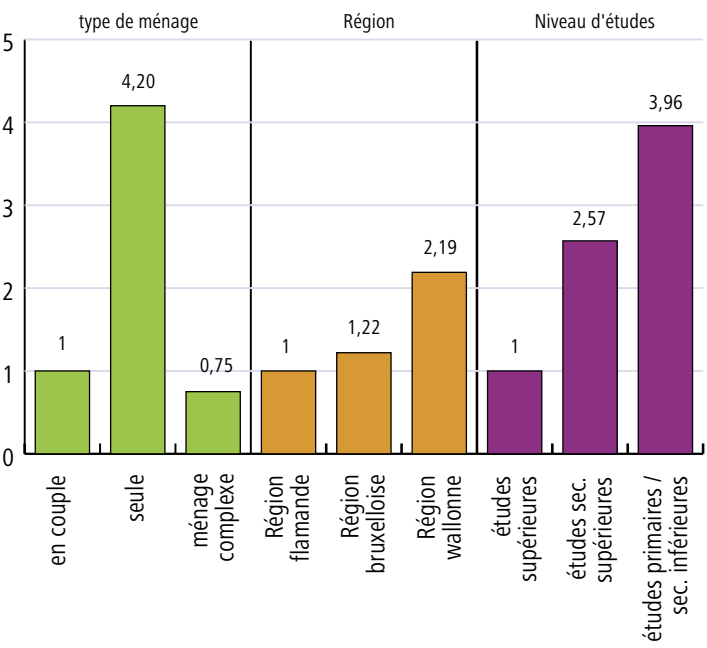
C'est la vaccination contre la poliomyélite qui présente la meilleure couverture, ce qui s'explique entre autres par le fait que c'est la seule vaccination obligatoire. La couverture de vaccination contre l'hépatite B est la plus faible bien qu'elle soit remboursée depuis 1999.

III.3 HABITUDES DE VIE FAMILIALES

L'enquête de santé belge par interview menée en 2004 met en évidence que le tabagisme à domicile touche 32 % des ménages en Région bruxelloise. Cette question a également été étudiée dans l'enquête menée en 1997 mais de manière plus spécifique puisque'elle concerne la femme pendant sa grossesse (Humblet P., 2000). L'analyse multivariée prenant en considération à la fois le type de ménage, la région et le niveau d'étude de la mère a mis en évidence (graphique 10) le risque supérieur de tabagisme :

- chez les mères célibataires par rapport aux mères vivant en couple ;
- chez les mères résidant en Région bruxelloise par rapport à celles résidant en Région flamande ;
- chez les mères ayant un niveau d'étude primaire et secondaire par rapport à celles qui ont un niveau d'étude supérieur.

Graphique 10 : Tabagisme durant la grossesse, selon différents déterminants, 1997 (Odd Ratio)



Source : Humblet P. et al, 2000

II. Les conditions d'enfance en Région de Bruxelles-Capitale

La Région bruxelloise condense sur un territoire limité les conditions d'existence des citoyens les plus pauvres et les plus riches du pays. En théorie, les uns et les autres sont amenés à se côtoyer. Dans cette région très inégalitaire sur les plans de la richesse économique, de la qualité du logement, de l'environnement urbain et du paysage, les indicateurs régionaux sont systématiquement pires que ceux pour la Wallonie et plus encore pour la Flandre. Toutefois, au niveau communal, les valeurs observées sont tantôt parmi les meilleures du pays, tantôt parmi les pires. Les jeunes enfants sont affectés par ces facteurs socio-économiques puissants qui conditionnent largement les ressources de leurs familles. Chaque indicateur choisi dans ce dossier reflète un aspect pris isolément, mais au niveau des conditions d'existence, les inégalités sociales sont multidimensionnelles. On voit ainsi un paysage contrasté où le plus grand nombre d'enfants se trouve inscrit au Centre-Ouest de la ville, là où la population est plus dense, plus pauvre, où les logements sont plus exigus, faiblement équipés en espaces extérieurs comme en jardins. Là également où les adultes disposent de niveaux de formation peu élevés, où les niveaux de chômage représentent une vraie catastrophe sociale : dans les cinq communes où naissent le plus grand nombre d'enfants, plus du tiers des parents vit d'allocations de remplacement et non de revenus du travail. Globalement à Bruxelles, un enfant sur quatre naît dans une situation de précarité. C'est ce que Tony Blair a trouvé quand il a pris le pouvoir au Royaume Uni et ce qui a déclenché des investissements d'envergure pour une bataille prioritaire qui est loin d'être gagnée. Rien de semblable ne fait la réalité politique bruxelloise. Ou du moins, ce n'est pas la situation des jeunes enfants qui mobilise prioritairement aujourd'hui.

La Région connaît depuis peu une croissance démographique. Précarité et immigration économique sont fortement associées dans l'espace. Capitale politique et capitale européenne, elle attire à la fois des personnes de milieux très aisés qui s'installent dans certains quartiers, et des personnes en situation de précarité économique, des demandeurs d'asile ainsi qu'un nombre inconnu de personnes en situation d'illégalité. Fait remarquable, le taux de natalité augmente depuis plus de 10 ans. Ce dynamisme est parfois occulté par le fait que la moitié des ménages bruxellois sont composés d'une seule personne, qu'un tiers des enfants vivent avec un seul de leurs parents, principalement leur mère, et que 15% des naissances surviennent chez une mère isolée. Ces derniers phénomènes se produisent plutôt dans les communes à majorité belge, sans être non plus nécessairement les plus riches, tandis que les communes d'immigration se caractérisent par des proportions supérieures de familles nombreuses. Par conséquent, au niveau de l'espace bruxellois, les défis sont à la fois surtout économiques dans le Centre-Ouest, Nord-Ouest, et de nature plutôt sociale au niveau de la couronne extérieure de la ville. Ces différents facteurs se combinent pour déterminer également des inégalités communales de santé dans la prime enfance.

Les milieux éducatifs préscolaires et primaires, comme les lieux d'accueil pendant le temps libre, offrent aux enfants des opportunités de bénéficier de milieux de vie favorables pour développer les capacités qui sont les leurs et être des acteurs sociaux respectés. Les politiques éducatives sont conduites inégalement au niveau des communes. Pour la petite enfance, un rapport de 1 à 5 s'observe entre les taux de couverture communaux extrêmes. Une partie de la demande n'est pas rencontrée et l'utilisation des milieux d'accueil publics satisfait principalement les familles à doubles revenus. Si bien que le mode de vie des enfants les plus jeunes est déjà socialement contrasté, passant par une socialisation duelle précoce d'autant plus fréquente que le milieu est socialement et économiquement favorisé. Mais un nouveau secteur de l'accueil apparaît sur le terrain, mené par des finalités sociales relatives aux formes familiales et économiques d'isolement social, qui pourrait diminuer ces écarts moyennant une politique de soutien structurel et de coordination de ces initiatives. Pour les enfants âgés de plus de 3 ans, l'accès à l'enseignement fondamental est assuré dans la Région par les deux Communautés mais il constitue heureusement également une réalité pour les enfants en situation d'illégalité grâce à la signature de la Convention internationale des droits de l'enfant par la Belgique. Enfin, un peu plus d'un enfant scolarisé sur dix est domicilié en dehors de la Région. Celle-ci constitue ainsi un pôle d'attraction éducatif qu'il est important de relever.

L'enfant n'est pas réductible à un projet d'avenir; il fait partie intégrante de notre société et est dépositaire de droits. Des politiques structurelles économiques, sociales, éducatives et culturelles sont indispensables pour faire sortir la Région de sa situation critique. Mais elles sont insuffisantes et doivent se compléter de dispositifs permettant une attention et des ressources supplémentaires aux quartiers, aux familles et aux enfants d'aujourd'hui pour leur permettre d'être heureux et respectés.

U. Bibliographie

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17/12/2003 fixant le code de qualité de l'accueil.

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27/02/2003 portant réglementation générale des milieux d'accueil.

Bilan Innocenti 7, 2007, La pauvreté des enfants en perspective : vue d'ensemble du bien-être des enfants dans les pays riches, UNICEF.

Boutsen M., Etude de la situation des enfants à Bruxelles : leur santé, leur environnement social et familial et leurs modes d'accueil, rapport de l'Observatoire de l'Enfant 11/97, 1997.

Charte de la petite enfance, Belgique, novembre 1991.

Convention on the Rights of the Child. General comment No 7 (2005) Implementing child rights in early childhood. GE.06-44380.

Décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire.

Décret du 31 mai 2001 visant l'insertion des élèves primo-arrivants dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française.

Delvaux D., Vandekeere M., L'accueil des enfants en-dehors de heures scolaires en Communauté française : état des lieux et points de vue, Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, 2004.

EU-SILC (European Union Statistics on Income and Living Conditions), SPF Economie – direction Générale Statistique et Information Economique, 2004.

Humblet P., Dubois A., L'accueil et l'accompagnement du jeune enfant dans la Région de Bruxelles-Capitale. Volume 1, Recherche et analyse des indicateurs. Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement du jeune enfant, Cocof, octobre 1992.

Humblet P., L'accueil des enfants à Bruxelles : quels sont les souhaits des familles ? Grandir à Bruxelles Cahiers de l'Observatoire de l'Enfant, 13, pp 3-12, 2004.

Humblet P. et Levêque A., Précarité sociale et promotion de la santé. Le cas des enfants âgés de moins de 15 ans dans l'Enquête de Santé 1997, Rapport final, Février 2000.

Humblet P. et Van Cutsem S., Y a-t-il une géographie de la scolarisation et de l'utilisation des garderies scolaires de l'enseignement fondamental ? Des réponses pour la Région bruxelloise. Grandir à Bruxelles Cahiers de l'Observatoire de l'Enfant. 2002 ; 10 :13-17.

Jacobs D, Rea A, Hanquinet L., Performances des élèves issus de l'immigration en Belgique selon l'étude PISA : une comparaison entre la Communauté française et la Communauté flamande 2007, Bruxelles, Fondation Roi Baudouin.

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, Indicateurs statistiques de la Région bruxelloise, 2005.

Moss P., Petrie P., From children's services to children's spaces. Public policy, children and childhood. London : RoutledgeFalmer, 2002.

Observatoire de la Santé et du Social, Statistiques sanitaires et sociales, fiches communales, Bruxelles, édition 2006/1.

Observatoire de la Santé et du Social, Tableau de bord de la santé, Région de Bruxelles-Capitale, Bruxelles, 2001.

Observatoire de la Santé et du Social, Tableau de bord de la santé, Région de Bruxelles-Capitale, Bruxelles, 2004.

SRDU (Secrétariat régional au développement urbain) rapport d'étude sur la gestion des infrastructures de proximité dans le cadre des programmes de rénovation urbaine (actualisation au 1er juillet 2006).

Swennen B., Coppieters Y., Enquête de couverture vaccinale des enfants âgés de 18 à 24 mois en Région de Bruxelles-Capitale, décembre 2000.

Versaeten J., Répartition géographique des familles et des enfants bénéficiaires 1990-2000, in : Revue belge de sécurité sociale, 2003, n°1, pp. 257-275.

Voyé L., Dobbelaere K., De la religion : ambivalences et distancements. In : Bawin-Legros B., Voyé L., Dobbelaere K., Elchardus M. (eds), Belge toujours. Fidélité, stabilité, tolérance. Les valeurs des Belges en l'an 2000. De Boeck, 2001, pp. 143-175.

Willaert D., Deboosere P., Atlas des Quartiers de la population de la Région de Bruxelles-Capitale au début du 21ème siècle, n°42, IRIS éditions, 2005.

Sites internet consultés (mars 2007) :

Centre d'Expertise et de Ressources pour l'Enfance
<http://www.cere-asbl.be/>

Enfants d'Europe
<http://www.childrenineurope.org/>

Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement (IBGE)
<http://www.ibgebim.be/>

Institut Scientifique de Santé Publique
<http://www.iph.fgov.be/epidemio/>

Kind & Gezin (K&G)
<http://www.kindengezin.be/>

Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE)
<http://www.one.be/>

ULB-PROMES (Promotion Education Santé, Ecole de Santé Publique, ULB)
<http://www.ulb.ac.be/esp/promes/>

